

RWE



Projet éolien de Beg ar C'hra

**Avis et aide aux consultations
Septembre 2021**

PARC EOLIEN DE BEG AR C'HRA S.A.S.
(Anciennement *PARC EOLIEN NORDEX LXIX S.A.S.*)
23 rue d'Anjou
75008 PARIS

Communes de Plounévez-Moëdec et Plounéris (22)

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE.....	3
2	COURRIERS DE CONSULTATION	4
2.1	DDASS.....	4
2.2	DRAC	6
2.3	DGAC	9
2.4	ARMEE DE L' AIR.....	14
2.5	SGAMI.....	18
2.6	METEO FRANCE.....	19
2.7	ORANGE.....	20
2.8	RTE.....	23
2.9	ERDF	24
2.10	SAUR.....	45
2.11	SDE.....	58
2.12	CONSEIL GENERAL DES COTES D' ARMOR	59
3	AVIS DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT	60
3.1	EOLIENNE E1	60
3.2	EOLIENNE E2.....	60
3.3	EOLIENNE E3.....	61
3.4	EOLIENNE E4.....	61
4	AVIS DES MAIRES SUR LA REMISE EN ETAT	62
4.1	MAIRIE DE PLOUNERIN	62
4.2	MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOËDEC.....	62
5	AIDE A LA CONSULTATION DES SERVICES.....	63
5.1	CONSULTATION DE L' ARMEE.....	63
5.2	CONSULTATION DE LA DGAC	63

2 Courriers de consultation

2.1 DDASS

PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR **REÇU 10 SEP. 2008**

SAINT BRIEUC, le 22 août 2008

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES
SANITAIRES
ET SOCIALES
DES CÔTES D'ARMOR
SANTÉ ENVIRONNEMENT
☎ : 02.96.60.42.22
☎ : 02.96.33.72.81
Courriel : dd22-sante-environnement@sante.gouv.fr
Affaire suivie par
MP GUYONNET
MPG/SLH

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

à

NORDEX France
A l'attention de Adrien APPERE
1, rue de la Procession
93217 LA PLAINE SAINT DENIS

OBJET : Demande de renseignements de périmètre de captage d'eau.

REFER : Votre demande du 6 août 2008.

Suite à votre demande ci-dessus référencée, vous trouverez en pièce jointe la liste des captages.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
et par délégation
L'Ingénieur d'Études Sanitaires
Véronique GONZALEZ

1, RUE DU PARC – BP 2152 – 22021 SAINT BRIEUC CEDEX – Tél. 02 96 62 08 09 – Télécopie : 02 96 33 77 07

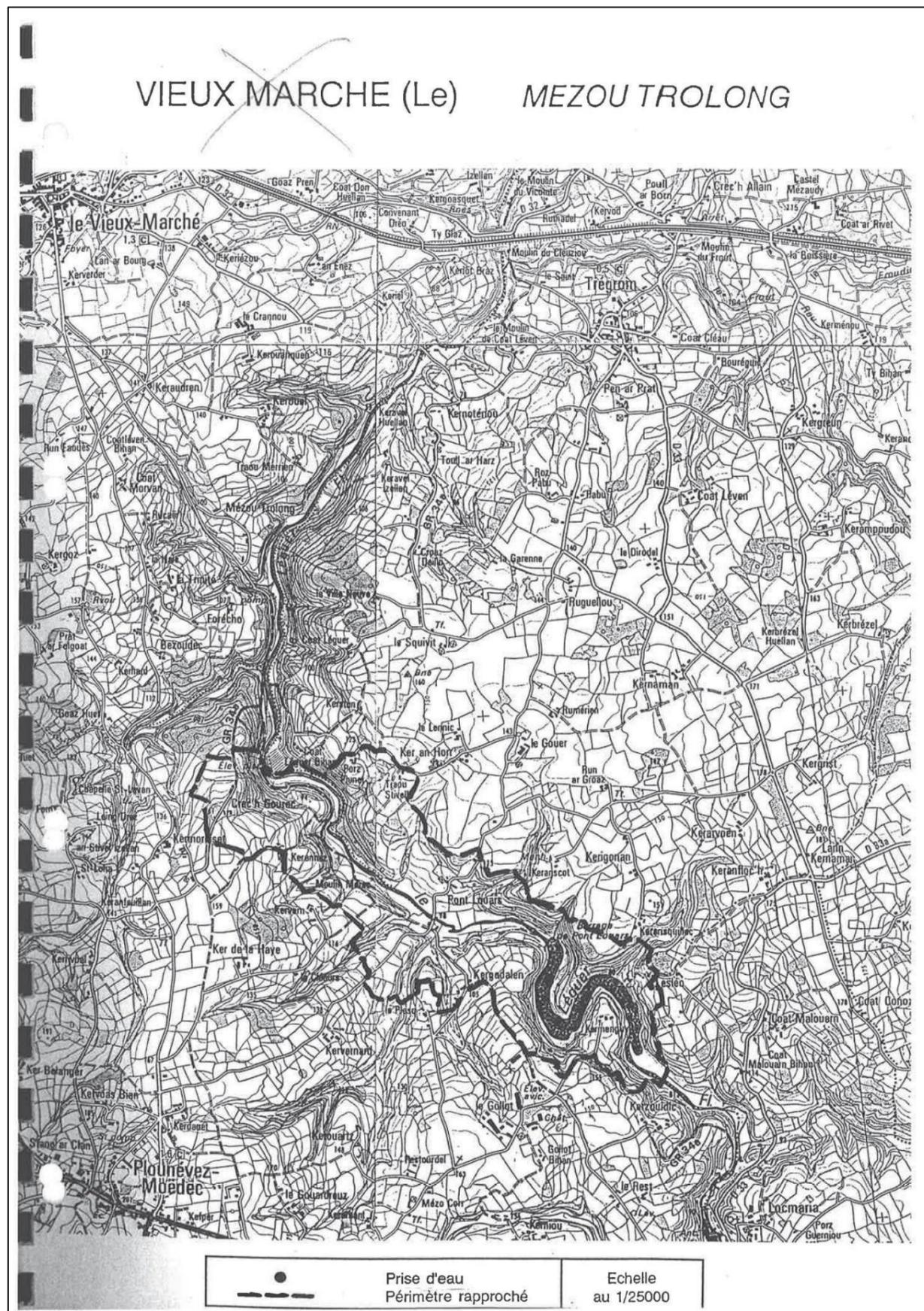
DDASS Santé Environnement

Liste des installations concernées

INS - Usage direct	INS - Usage direct - Libellé	PRO - Etat procédure	PRO - Etat procédure - Libellé
ABA	ABANDONNE	AB	Captage à abandonner
AEP	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	EC	Procédure en cours
ALI	ACTIVITE AGRO ALIMENTAIRE	NE	Procédure non engagée
PRJ	PROJET CONCERNANT L'AEP	NP	Procédure non poursuivie
PRV	ADDUCTION COLLECTIVE PRIVEE	RV	Procédure en cours de révision
		TE	Procédure terminée

UGE - Nom	INS - Nom	COM - Nom	INS - Usa	PRO - Etz	INS - Nat	PRO - D.U.P. - Date	INS - Débit réglemer	CAP - Type - Code
ADD. COM. DE EREAC	LA VILLE ES COUVE	EREAC	AEP	TE	ESO	18/08/1995		PUI
ADD. COM. DE EREAC	PUITS "FORAINS"	EREAC	AEP	TE	ESO	04/06/2003		PUI
(ABA*) ADDUCTION PRIVÉE DU DRESN	LE DRESNAY	LOGUIVY PLOUGRAS	PRV		ESO			PUI
SYNDICAT DE TRAOU LONG	PRE STYVEL	LOGUIVY PLOUGRAS	AEP	TE	ESO	17/07/1998		PUI
SYNDICAT DE TRAOU LONG	TRAOU LEGUER	PLOUNEVEZ MOEDEC	AEP	RV	ESU	06/12/1985		FIL

1



2.2 DRAC


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU 20 OCT. 2008

PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE

Rennes, le **16 OCT. 2008**

Le directeur régional des affaires culturelles

à

NORDEX France
1 rue de la Procession
93217 LA PLAINE SAINT DENIS

A l'attention de Monsieur Adrien APPERE

Objet : Projet éolien NORDEX FRANCE

Réf : v/ courrier du 7 août 2008

P.J. : liste des monuments historiques protégés
liste des sites archéologiques recensés dans l'emprise de l'aire d'étude

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 7 août 2008 concernant un projet de parc éolien sur les communes de **projet éolien - Plounevez-Moëdec, Loguivy-Plougras, Plougras, Kerien, Plémy, Langourla, Rouillac, Eréac, Vieux-Bourg (22)**, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les avis de mes services.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, vous trouverez ci-joint la liste des sites archéologiques recensés dans l'emprise de l'aire d'étude.

En raison de la présence de sites dans l'emprise de l'aire d'étude, il conviendra que vous informiez le maître d'ouvrage de ce projet que le Préfet de Région sera susceptible de prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, ou la conservation pour les sites mentionnés au degré de protection correspondant dans le tableau joint, en application de la loi 2001-44 modifiée du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. A l'issue de cette phase de diagnostic et en fonction des éléments mis au jour, il pourra être prescrit la réalisation de fouilles préventives complémentaires ou bien la conservation des vestiges identifiés.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 RENNES cedex
<http://www.bretagne.culture.gouv.fr>

Il conviendra donc que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) soit saisi de ce dossier, conformément aux modalités prévues par le décret 2004-490 du 3 juin 2004 pris pour application de la loi 2001-44 modifiée et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. Lors de cette saisine, il conviendra que le dossier précise l'emprise des travaux soumis à aménagement (plan parcellaire, références cadastrales, emplacement du projet sur le terrain d'assiette, notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux), ainsi que tous les éléments susceptibles de préciser l'impact des travaux envisagés sur le sous-sol.

Compte tenu des modifications induites par la mise en application de la loi 2001-44 modifiée du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, je vous demande de bien vouloir reprendre ces informations en conclusion de votre notice d'environnement et de les transmettre sans retard au maître d'ouvrage de ce projet.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire des communes de Plounevez-Moëdec, Loguivy-Plougras, Plougras, Kerien, Plémy, Langourla, Le Vieux-Bourg.

La commune d'Eréac ne possède aucun édifice répertorié au titre des monuments historiques.

Pour le plan de localisation des édifices protégés, je vous invite à prendre l'attache du service départemental de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor, 13 rue Saint-Benoît - 22000 SAINT-BRIEUC (02.96.60.84.70).

Si vous souhaitez des éléments sur les sites protégés, au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, il vous appartient de prendre l'attache des services de la DIREN, 2 rue Maurice Fabre à RENNES, Tél. 02.23.48.64.00.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional des affaires culturelles,


Le conseiller pour l'architecture,
Denis-Marie Lahellec

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 RENNES cedex
<http://www.bretagne.culture.gouv.fr>



DRAC Bretagne
« service »

Liste des UP immeuble triée par protection

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Département : 22 - Côtes-d'Armor

Protection : classement

Commune	Unité de patrimoine Adresse	Protection	Etendue de la protection
Plounévez-Moëdec	Eglise bourg (Le)	12/05/1932	Eglise, y compris l'ancien cimetière qui l'entoure avec sa clôture et ses portes : classement par décret du 12 mai 1932
Plounévez-Moëdec	Chapelle de Keramanac'h Keramanac'h	19/10/1922	Chapelle de Keramanac'h, ainsi que le calvaire et l'enclos de la chapelle : classement par arrêté du 19 octobre 1922

Protection : inscription

Plounévez-Moëdec	Croix de chemin Gollot (route du);C.V. 7	01/05/1933	Croix de chemin : inscription par arrêté du 1er mai 1933
Plounévez-Moëdec	Chapelle Sainte-Jeune Sainte Jeune	17/12/1970	Chapelle Sainte-Jeune (cad. G 562) : inscription par arrêté du 17 décembre 1970
Plounévez-Moëdec	Chapelle Saint-Luvan Saint-Lavant	20/01/1926	Clocher : inscription par arrêté du 20 janvier 1926

Protection : classement

Commune	Unité de patrimoine Adresse	Protection	Etendue de la protection
Loguivy-Plougras	Eglise Saint-Emilion bourg (Le)	02/03/1912	Clocher : classement par arrêté du 2 mars 1912
Loguivy-Plougras	Manoir de Kéroué Kéroué-Bras	27/09/1993	Château, à savoir le corps de logis en ruine et l'aile parfois appelée manoir, ainsi que la grange faisant face à cette aile (cad. G 402, 403) : classement par arrêté du 27 septembre 1993

Protection : inscription

Commune	Unité de patrimoine Adresse	Protection	Etendue de la protection
Loguivy-Plougras	Chapelle du Dresnay Dresnay (Le)	19/01/1955	Façade occidentale, y compris le clocher-mur, et une poutre de gloire en bois sculpté se trouvant à l'intérieur de l'édifice : inscription par arrêté du 19 janvier 1955

Protection : inscription

Commune	Unité de patrimoine Adresse	Protection	Etendue de la protection
Plougras	Eglise bourg (Le)	22/03/1930	Eglise : inscription par arrêté du 22 mars 1930
Plougras	Chapelle Saint-Gonéry	10/04/1981	Chapelle Saint-Gonéry (cad. B 148) : inscription par arrêté du 10 avril 1981



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Yves TINEVEZ
Gestion des Côtes d'Armor
Poste : 02 99 84 59 02
jean-yves.tinevez@culture.gouv.fr

Ref : SRA / 17 - 043

Rennes, le - 3 JAN. 2017

NORDEX FRANCE
A l'attention de M. Michel Nguyen
194 avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Monsieur,

Par courrier du 5 décembre 2016 vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet de cuve aérienne de parc éolien situé sur les communes de **Plounévez-Moëdec et Plounérin (22)**.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux ultérieurs, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de la région Bretagne
Par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Olivier KAYSER Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 RENNES cedex
Téléphone 02 99 29 67 67 - Télécopie 02 99 29 67 99
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

2.3 DGAC



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Département surveillance et régulation

Division régulation et développement durable

Subdivision développement durable

Guipavas, le **23 FEV. 2017**

PREFECTURE des Cotes d'Armor
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable
Place du Général de Gaulle
BP2370
22023 SAINT BRIEUC CEDEX

Référence : **170307** /DSAC-QDSR/RDD/DDD
2016-2529/IT42391
Vos réf. : Votre courrier en date du 23/12/2016
Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX
Snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10 - Fax : 02 28 09 27 27
Objet : Autorisation unique : SASU Parc Eolien Nordex LXIX

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, dans le cadre de l'autorisation unique demandée par la SASU parc éolien Nordex LXIX, un dossier pour la construction d'un parc éolien dénommé « Parc éolien de Plounevez-Moëdec/Plounerin », constitué de 4 aérogénérateurs d'une hauteur hors sol totale de 150 mètres en bout de pale et d'un poste de livraison, sur des terrains situés sur la commune de Plounevez-Moëdec (22).

Au vu des éléments inclus à ce dossier, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile et il ne sera pas gênant au regard des procédures de la circulation aérienne publiées.

En application de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, le projet est implanté dans le respect des distances minimales d'éloignement des radars et des aides à la navigation.

Le dossier devra avoir obtenu l'aval de l'autorité militaire compétente.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990, le demandeur devra prévoir un balisage diurne et nocturne pour chacune des éoliennes : il conviendra de prévoir celui-ci conformément aux prescriptions de l'arrêté du 13/11/2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques. Il sera responsable de son bon fonctionnement et de son entretien. Les terrains étant situés dans une zone de coordination de balisage entre les installations maritimes et terrestres, la DIRM-NAMO a émis un avis favorable tacite sur le projet.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.



www.developpement-durable.gouv.fr

Aéroport Brest Bretagne
CS 20301 Guipavas
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 32 02 00







Sous réserve du strict respect de ces conditions, je donne mon autorisation à la réalisation de ce projet. Le présent avis vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile, tel que mentionné dans l'article R.244-1 du code de l'aviation civile.



Pierre-Yves HUERRE
Directeur de la sécurité
de l'Aviation civile Ouest



www.developpement-durable.gouv.fr









Nordex France SAS
194, Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Direction de l'Aviation Civile Nord
Délégation Bretagne Basse-Normandie
A l'attention de Vincent DELHAYE
Aérodrome de Rennes-Saint-Jacques
BP9149-35 091 RENNES cedex

Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mobile	Email
Michel NGUYEN	Chef de Projet	01 55 93 94 61	06 28 84 72 46	mnguyen@nordex-online.com

Objet : Demande de relevé de servitudes dans le cadre du développement d'un projet éolien
Pièce-jointe : Plan de situation, plan des éoliennes et CERFA N°14610*01

La Plaine Saint-Denis, le 2 décembre 2016

Monsieur,

Nordex France, constructeur et installateur d'éoliennes, projette de déposer un dossier de demande d'autorisation unique pour la réalisation d'un parc éolien sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin dans le département des Côtes d'Armor (22).

Nous avons sollicité vos services par courrier en date du 07/08/2008, sur la base d'un polygone d'étude. Nous n'avions malheureusement reçu aucune réponse de votre part.

Celles-ci étant aujourd'hui connues, les coordonnées des éoliennes projetées sont indiquées dans le formulaire de Demande d'instruction (CERFA n°14610*01) joint au présent courrier.

Ce projet consiste en l'implantation de quatre éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pales de 150 mètres.

Vous trouverez en pièces-jointes le plan de situation permettant de localiser l'emplacement du projet ainsi que le plan des éoliennes envisagées.

Dans ce cadre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner votre avis en fonction de vos directives.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Michel NGUYEN
Chef de Projet
Développement éolien
Nordex France SAS

Nordex France SAS
194, Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis France
Tel: +33 1 55 93 43 43
Fax: +33 1 55 93 43 40
france@nordex-online.com
www.nordex-online.com
Présidente : Anne-Catherine de Tourtier
R.C.S. Bobigny B 439 008 004
Code APE 4669 B
N° Siret 439 008 004 00285

Destinataire

L'avis de réception est à conserver par le destinataire. En cas de non-réception, le destinataire doit être avisé par le facteur. Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 132 190 6779 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

PLD - DANC
NORDEX France
Michel NGUYEN
194 Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

es avantages du service suivi :
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
modes d'accès direct à l'information de distribution :
Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
Par Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
Par téléphone :
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 19h.
Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 19h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

En provenance de :

L'avis de réception est à conserver par le destinataire. En cas de non-réception, le destinataire doit être avisé par le facteur. Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 132 190 6779 5**

PLD - DANC
NORDEX France
Michel NGUYEN
194 Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Présenté / Avisé le : 06/12/2016
Distribué le : 06/12/2016

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature (Personne physique)
Signature Facteur*

1 2 3 4 5

Servitudes parc éolien Plounévez-Moëdec - Message (HTML)

FICHER MESSAGE

Ignorer
Courrier indésirable

Supprimer

Répondre Répondre à tous Transférer

Déplacer

Règles
OneNote
Actions

Marquer comme non lu
Classer
Assurer un suivi

Traduire

Zoom

Supprimer Répondre Déplacer Indicateurs Modification Zoom

lun. 12/12/2016 15:58
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Servitudes parc éolien Plounévez-Moëdec

À ■ Nguyen, Michel

Bonjour,
vous avez saisi la DGAC par courrier en date du 2/12/2016 pour un projet de 4 éoliennes sur la commune de Plounévez-Moëdec.
Ce projet risque d'impacter les procédures de circulation aérienne de l'aérodrome de Morlaix -Ploujean. Or, ces procédures sont gérées directement par l'exploitant de cet aérodrome et non par la DGAC.
En conséquence, vous devez prendre contact avec le bureau d'études CGX afin qu'il étudie votre projet. Voici leurs coordonnées :

CGX AERO Aeronautical Procedures & Expertise Toulouse Offices Village d'entreprises-Bâtiment 1-Entrée A 142 rue du Village d'Entreprises F-31670 LABEGE, France	Tel: +33 563 378 265 GSM: +33 634 095 857 Fax: +33 563 378 287 stephane.letrillard@cgxaero.com www.cgxaero.com
--	--

Une fois le résultat de cette étude connu et l'avis de l'exploitant fourni, je continuerai l'instruction de votre demande au regard de nos propres contraintes.

Cordialement
Thierry BAILLOUX
Instructeur en servitudes et urbanisme

--

Département SNIA Ouest
Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire - CS 14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex
Tél 02.28.09.27.10 - Fax 02.28.09.27.27
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.

ADS SNIA Servitudes parc éolien Plounévez-Moëdec



Nordex France S.A.S. • 1, rue de la Procession • 93217 La Plaine Saint-Denis / France

Monsieur Delhaye
 Direction de l'Aviation Civile Nord
 Délégation Bretagne Basse-Normandie
 Aérodrome de Rennes-Saint-Jacques
 BP9149 – 35091 RENNES cedex

Contact	Téléphone	Fax	E-mail	Date
Adrien APPERE	06 45 92 82 76	01 55 93 94 81	aappere@nordex-online.com	7. août 2008

Objet : Projet éolien NORDEX France
 PJ : Cartes détaillées des sites

Monsieur

Nordex France travaille actuellement au développement de projets dans le département des Côtes d'Armor et opus particulièrement sur la Communauté de Communes de Beg Ar Ch'ra.

Vous trouverez ci-joint la carte des présentations des projets pour lesquels nous vous soumettons une demande d'information sur les servitudes aéronautiques.

Le point haut de la zone se trouve à :

- 220 m. Pour la zone sur loguivy Plougras
- 314 m pour la zone de Plougras
- 201 m pour la zone de Plounevez-Moëdec
- 282 m pour la zone entre loguivy plougras et Ploumagoar

Nous prévoyons d'y installer des machines qui mesurent 150 m de hauteur en bout de Pâles.

Nous désirerions savoir si ces machines sont compatibles avec les servitudes aéronautiques de ces zones.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Adrien APPERE
 Nordex France S.A.S.

Nordex France S.A.S.
 1, rue de la Procession
 93217 La Plaine Saint-Denis
 France

Tél : +33-1-55934343
 Fax: +33-1-55934340

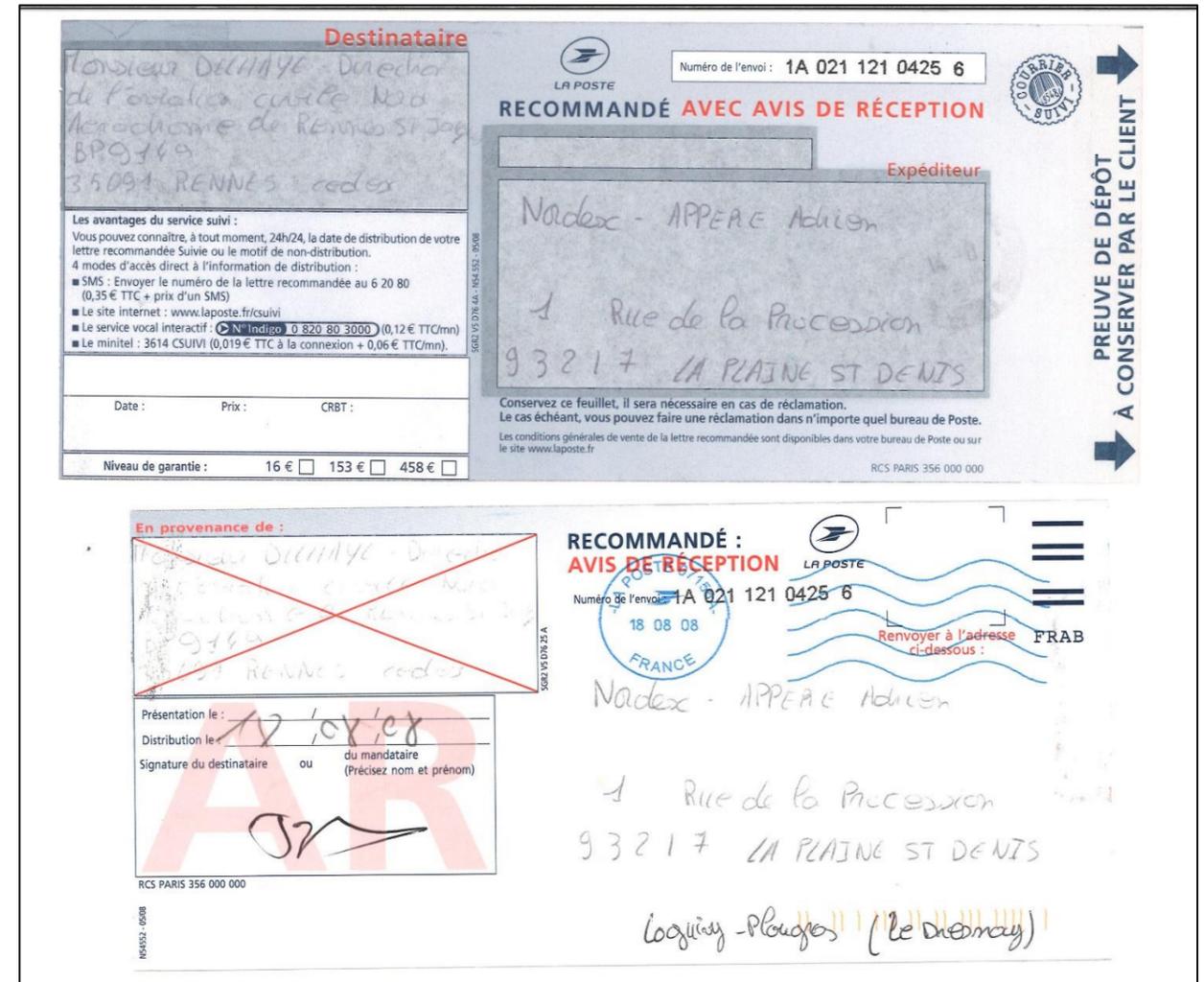
france@nordex-online.com
 www.nordex-online.com

Siège social:
 La Plaine Saint-Denis / France
 R.C.S. Bobigny B 439 008 004
 Code APE 4669B
 N° Siret 439 008 004 000 12

ID.TVA: FR25339008004

Président :
 Gerd von Bassewitz

Banque BNP Paribas SA: 30004
 Guichet ST DENIS PORTE DE PARIS : 00889
 Compte n° 00010052172 / 16
 SWIFT / BIC : BNPA FR PP IFE
 IBAN : FR76 3000 4008 8900 0100 5217 216



Plounevez Moëdec

 Zone de projet



2.4 ARMEE DE L'AIR


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE


 DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
 AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
 Direction de la circulation
 aérienne militaire

Villacoublay, le **01 FEV. 2017**
 N° /DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP
 170395

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter
 directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le préfet des Côtes-d'Armor

OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département des Côtes-d'Armor (22).

RÉFÉRENCES :

- a) votre lettre du 23 décembre 2016 (réf. parc éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin) ;
- b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
- c) décret du 26 août 2016 portant délégation de signature¹ ;
- d) décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement², modifié ;
- e) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement³, modifié ;
- f) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques⁴, modifié ;
- g) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁵.

Monsieur le préfet,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère de la défense dans le cadre de la procédure « autorisation unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant

¹ NOR DEF1623431D
² NOR DEVP1401979D
³ NOR DEVP1119348A
⁴ NOR DEVA0917931A
⁵ NOR EQUA9000474A

BA 705 (Cinq-Mars-la-Pile) - SDRCAM Nord - RD 910 - 37076 TOURS CEDEX 02
 Tél : 02 47 96 19 92 – PNIA : 811 927 27 92 – Fax : 02 47 96 28 16
 sdracam.nord.envaero@gmail.com

04 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 149,9 mètres sur le territoire des communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin (22).

Après consultation des différents organismes concernés de la défense, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause la mission des forces.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation à sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence g), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation à son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence e).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation du projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à Brest (29) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF⁶ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre de la défense et par délégation,
 le général de brigade aérienne Pierre Reutter,
 directeur de la circulation aérienne militaire.

⁶ NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

Demande de consultation - Projet éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin (22) - Message (HTML)

ven. 02/12/2016 14:49
 Nguyen, Michel
 Demande de consultation - Projet éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin (22)

À SDRCAM NORD Envaero

Message

- 20090408_Avis_Armée_43307-CDAOA-GATN.pdf
- 20160526_Avis_Armée_49225-DEF-CDAOA-GATN.pdf
- 20161202_FORMULAIRE OBLIGATOIRE SDRCAM SEA V5_NORDEX_Plounévez-Moëdec_Plounérin.xls
- 20161130_Nordex_Plounévez-Moëdec_Plounérin_ScanIGN25k_N&B.pdf

Madame, Monsieur,

La société NORDEX France, constructeur et installateur d'éoliennes, projette de déposer un dossier de demande d'autorisation unique pour la réalisation d'un parc éolien sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin dans le département des Côtes d'Armor (22).

Nous avons sollicité vos services en 2008 et 2011 et avons reçu deux avis favorables sous réserve d'un balisage « diurne et nocturne » (voir courriers de références N°43307/CDAOA/GATN et N°49225/DEF/CDAOA/GATN en pièces-jointes). Nous revenons vers vous aujourd'hui afin de connaître les nouvelles contraintes et servitudes qui sont susceptibles d'être incompatibles avec l'implantation d'éoliennes à ce jour.

Nous prévoyons l'implantation de 4 éoliennes, de hauteur 150 m en hauteur bout de pale, dont les coordonnées en WGS84 sont les suivantes :

Coordonnées	WGS 84	
	Longitude	Latitude
E1	3°29'54.40"O	48°33'15.17"N
E2	3°29'49.51"O	48°33'06.72"N
E3	3°29'07.46"O	48°33'01.04"N
E4	3°28'56.73"O	48°32'58.55"N

Vous trouverez, en pièces jointes, la carte IGN d'implantation du projet ainsi que le formulaire SDRCAM SEA complété avec les coordonnées en WGS 84 des éoliennes projetées.

Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Michel NGUYEN
 Développement de projets éoliens

NORDEX France SAS
 194, avenue du Président Wilson
 93210 La Plaine Saint-Denis, France
www.nordex-online.com



Tél : +33 (0)1 55 93 94 61
 Fax : +33 (0)1 55 93 43 40
 Mobile : +33 (0)6 28 84 72 46
 E-mail : mnquyen@nordex-online.com

Nguyen, Michel Conversation avec Leroy, Sarah

AR simple BR 1188/2016 - Message (HTML)

ven. 09/12/2016 10:17
 SDRCAM NORD Envaero <sdrcam.nord.envaero@gmail.com>
 AR simple BR 1188/2016

À Nguyen, Michel

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande en date du 02/12/2016 relative à un projet éolien sur les communes de PLOUNEVEZ-MOEDEC et PLOUNERIN (22).

Votre dossier est actuellement en cours de traitement.

Cordialement.

Section environnement aéronautique de la SDRCAM Nord

Adresse postale : BA705 – Cinq-Mars-la-Pile – SDRCAM Nord
 Section environnement aéronautique
 RD 910
 37076 Tours CEDEX 02

SDRCAM NORD Envaero AR simple BR 1188/2016



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



COMMANDEMENT DE
LA DÉFENSE AÉRIENNE ET DES
OPÉRATIONS AÉRIENNES

Zone aérienne de défense Nord
Section environnement aéronautique

Dossier suivi par :

- Cal Katalin Pirrault,
- Lt Jean-François Touzalin.

Paris, le **26 MAI 2011**

N° /DEF/CDAOA/GATN

49225

Le général de division aérienne
Patrick Charaix
commandant en second du CDAOA
et général adjoint territoire national
au général commandant la défense
aérienne et les opérations aériennes
75509 Paris Cedex 15

à

Monsieur le directeur de la société
ECR Environnement Ouest
2, bd Jean Monnet
56260 Larmor-Plage

OBJET : projet éolien dans le département des COTES-D'ARMOR (22).

REFERENCES : a) votre lettre du 04 mai 2011, (réf : 6131),
b) décret du 18 mai 2011 portant délégation de signature¹,
c) circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont
l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes
aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation²,
d) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des
éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes
aéronautiques³.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien sur la commune de PLOUNEVEZ-MOEDÉC (22) transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la Défense émet un avis favorable à sa réalisation.

¹ Référence : NOR DEF D 0818496 D

² Références : NOR EQU A 9000 474 A et NOR EQU A 9000 475 C

³ Référence : NOR DEV A 0917931 A



Zone aérienne de défense Nord – Section environnement aéronautique – BP 29 – 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 – PNIA : 811 924 27 92 – Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, vous devrez prévoir un balisage "diurne et nocturne" conformément à l'arrêté de dernière référence. En conséquence, vous devrez vous adresser à la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à RENNES (35) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Défense et par délégation



COPIES :

- Monsieur le directeur
de la sécurité de l'aviation civile Ouest
Délégation Bretagne
Aéroport de Rennes Saint-Jacques
B.P. 9149
35091 RENNES CEDEX 9
- Monsieur le délégué militaire départemental
Casernes Charner
B.P. 2244
22022 SAINT-BRIEUC CEDEX
- Archives ZAD Nord (BR 548)



Zone aérienne de défense Nord – Section environnement aéronautique – BP 29 – 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 – PNIA : 811 924 27 92 – Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

REÇU 15 AVR. 2009



ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE
ET DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

ZONE AÉRIENNE DE DÉFENSE NORD

SECTION ENVIRONNEMENT AÉRONAUTIQUE

Cinq-Mars-La-Pile, le 08 AVR. 2009

N° 43307 / CDAOA/GATN

Cl: :

Dossier suivi par :

- Avl Pion,
- Lcl Touzalin.Monsieur le Général adjoint territoire national
au commandant de la défense aérienne
et des opérations aériennes

à

Monsieur le directeur
de la société NORDEX
1 rue de la Procession
93217 LA-PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : projet éolien dans le département des COTES-ARMOR (22).

Références : - votre courrier du 29 septembre 2008,
- circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont
l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de
dégagement est soumis à autorisation¹,
- instruction n° 20700/DNA du 16 novembre 2000 relative à la réalisation du
balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes
aéronautiques.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien situé sur la commune de PLOUNEVEZ-MOËDEC (22) transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la Défense émet un avis favorable à sa réalisation.

Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, vous devrez prévoir un balisage "diurne et nocturne" conformément à l'instruction citée en dernière référence. En conséquence, vous devrez vous adresser à la direction de la sécurité de l'aviation civile nord-ouest située à RENNES (35) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

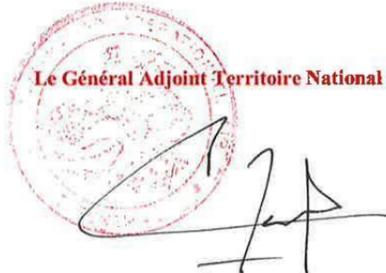
.../...

¹ Références : NOR EQUA 9000 474 A et NOR EQUA 9000 475 C.

- 2 -

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Général Adjoint Territoire National

Copies à :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest
Délégation Bretagne
Aéroport de Rennes Saint-Jacques
B.P. 9149
35091 RENNES CEDEX 9
- Monsieur le délégué militaire départemental
Caserne Charner
B.P. 2244
22022 SAINT-BRIEUC CEDEX
- Archives ZAD Nord

2.5 SGAMI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

REÇU 09 DEC. 2016



SGAMI - DZSIC

Délégation Régionale des Systèmes
d'Information et de Communication de Tours
Section Technique Régionale Radio
Pôle Réglementation

Affaire suivie par : Béatrice ANDRE
☎ : 02.47.42.86.08
E-mail : beatrice.andre@interieur.gouv.fr

N° 2016/133/DRSIC RAD/REG

Rennes, le 06 décembre 2016

OBJET : Projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin (22)

REFER : Votre courrier 4405204/20161124d

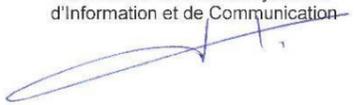
Madame,

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité mon avis sur un projet d'implantation d'un parc éolien situé dans le département des Côtes d'Armor (22) sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin.

A la lecture du projet que vous avez bien voulu me transmettre, j'observe que la zone de développement éolien se trouve exempte de toute servitude radioélectrique ayant pour gestionnaire le ministère de l'intérieur. En conséquence, je ne m'oppose pas à ce projet en l'état.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Zonal des Systèmes
d'Information et de Communication



Stéphane GUILLERM

ECR ENVIRONNEMENT
5 rue des Clairières
ZA du Taillis 3
44840 LES SORINIERES

Copie : DRSIC Tours - STR RAD – Pôle REG

28, rue de la Pilate – CS 40725 – 35207 Rennes cedex 2 – Tél : 02.99.87.89.00 – Fax : 02.99.36.26.31

Site extranet : <http://zonedefenseouest.interieur.ader.gouv.fr/>

2.6 METEO FRANCE



Direction interrégionale OUEST
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales
à l'attention de M. Le Préfet
1 Place du Général de Gaulle
B.P. 2370
22023 SAINT-BRIEUC

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*
Téléphone : 02 22 51 53 30
Référence : DIRO/EC 170017 du 3 janvier 2017

Rennes, le 12 janvier 2017

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre mail du 23 décembre 2016

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant le projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Plounevez Moëdec et Plounerin (22). Ce parc éolien se situerait à une distance de 70 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Plabennec).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

Copies : DSO/CMR/ERF/DA, CM29

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

Météo-France
73 avenue de Paris, 94165 Saint Mandé Cedex
[http : //www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer
Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas

2.7 ORANGE



Nordex France SAS
194, Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

**France Télécom
Unité de Pilotage Réseau Ouest**
5 rue du Moulin de la Garde
BP 53149
44 331 NANTES Cedex 3

Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Fax	Email
Michel NGUYEN	Chef de Projet	01 55 93 94 61	01 55 93 43 40	mnguyen@nordex-online.com

Objet : Demande de relevés de servitudes dans le cadre d'un projet éolien
Pièce-jointe : Carte d'implantation 1 : 25 000

La Plaine Saint-Denis, le 5 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Nordex France, constructeur et installateur d'éoliennes, projette de déposer un dossier de demande d'autorisation unique pour la réalisation d'un projet éolien dans le département des Côtes-d'Armor (22) sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin (voir carte d'implantation ci-jointe).

Nous vous avons sollicité en 2010 et avons reçu un avis concernant les servitudes PT1, PT2 et PT3. En revanche, vous n'aviez pas pu vous exprimer sur les servitudes réseau mobile en l'absence des coordonnées des éoliennes (voir copie en ci-jointe).

Les coordonnées des éoliennes projetées sont les suivantes :

Points	Coordonnées géographiques en WGS 84		Altitude terrain	Côte sommitale
E1	3°29'54.40"O	48°33'15.17"N	197 m	347 m
E2	3°29'49.51"O	48°33'06.72"N	187 m	337 m
E3	3°29'07.46"O	48°33'01.04"N	187 m	337 m
E4	3°28'56.73"O	48°32'58.55"N	172 m	322 m

Ce projet consiste en l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 150 m. Dans ce cadre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner votre avis en fonction de vos directives.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Michel NGUYEN
Chef de Projet
Développement éolien
Nordex France SAS

Nordex France SAS
194, Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis France

Tel: +33 1 55 93 43 43
Fax: +33 1 55 93 43 40

france@nordex-online.com
www.nordex-online.com
Présidente : Anne-Catherine de Tourtrel

R.C.S. Bobigny B 439 008 004
Code APE 4669 B
N° Siret 439 008 004 00285

RE: Demande de relevés de servitudes dans le cadre d'un projet éolien – Message (HTML)

FICHER MESSAGE

Ignorer | Courriel indésirable - Supprimer | Répondre à tous | Répondre | Transférer | Déplacer | Règles | OneNote | Actions | Marquer comme non lu | Classer | Assurer un suivi | Traduire | Zoom

mar. 06/12/2016 10:41
Nguyen, Michel
RE: Demande de relevés de servitudes dans le cadre d'un projet éolien
À 'mdesmortiers.ext@orange.com'

Bonjour Madame,

Veuillez trouver ci-dessous les coordonnées des éoliennes projetées dans le système de coordonnées demandé :

Projet de Plounévez-Moëdec et Plounérin		
Coordonnées	Lambert II étendu	
Eolienne	X (Long)	Y (Lat)
E1	169490,71	2411045,69
E2	169571,38	2410777,91
E3	170418,51	2410539,00
E4	170632,45	2410446,07

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Michel NGUYEN
Chef de Projet
Développement éolien

NORDEX France SAS
194, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis, France
www.nordex-online.com



Tél : +33 (0)1 55 93 94 61
Fax : +33 (0)1 55 93 43 40
Mobile : +33 (0)6 28 84 72 46
E-mail : mnguyen@nordex-online.com



De : mdesmortiers.ext@orange.com [<mailto:mdesmortiers.ext@orange.com>]
Envoyé : mardi 6 décembre 2016 10:20
À : Nguyen, Michel <MNguyen@nordex-online.com>
Objet : Demande de relevés de servitudes dans le cadre d'un projet éolien

Bonjour Monsieur Nguyen,

Afin de pouvoir répondre à votre demande pour laquelle j'accuse bonne réception, je vous remercie de bien vouloir me transmettre les coordonnées géographiques des éoliennes en Lambert II étendu.

Cordialement,

Aline Beaunier

  Hôtesse d'accueil
Tél : +33 (0)2 28 56 40 31
www.nordex-online.com

Nguyen, Michel Conversation avec Leroy, Sarah



REÇU 10 MAI 2010

Unité de Pilotage Réseau Ouest
5 Rue du Moulin de la Garde
BP 53149
44331 Nantes Cedex 3

NORDEX
1 Rue de la Procession
93217 La Plaine Saint Denis
à l'attention de Noémie Varet

Nantes, le 04/05/2010

Objet : Consultation pour un projet éolien sur les communes de : PLOUNEVEZ MOEDEC – LOGUIVY PLOUGRAS

Madame,

En réponse à votre courrier reçu dans nos services en date du 03/05/2010, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes citées en objet dans le département des Côtes d'Armor, vous trouverez ci-après les remarques relatives aux servitudes sur le secteur concerné.

Servitudes PT1 & PT2 : - pas de servitudes existantes (Réf. PT1/PT2 : 357-MG-230410)

Servitudes PT3 : - aucun câble ne traverse cette zone de projet

Servitudes réseau Mobile : - **Plan non exploitable : pas de localisation en coordonnées des Eoliennes.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Philippe Favat
Responsable Département
Etudes et Développement d'Affaires



*Tous Télécom - SA au capital de 10 584 365 432 € - 6 place d'Alleray - 75005 Paris Cedex 15 - 380 - 29 des FOS Paris

Service qui délivre le récépissé

FRANCE TELECOM ORANGE
2 RUE BIAS
44041 NANTES CEDEX 1
Tel : **0240445300** Fax :

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Décret n°91-1147 du 14.10.1991

ATTENTION :
La réponse est valable six mois et uniquement pour les travaux que vous avez indiqués. Si une D.I.C.T n'a pas été souscrite dans ce délai, vous devez faire une nouvelle demande de renseignements.

ECR ENVIRONNEMENT

2 BOULEVARD JEAN MONNET

56260 LARMOR PLAGE

Référence du récépissé de l'exploitant :
1123010487.1123DR01.01

D.R 1123010487.1123DR01

Du : 07/06/2011 Référence de la déclaration : dr 1105 ecr e 003
Reçu le : 09/05/2011 Nom de la personne à contacter : JOUAN FABIEN
Lieu des travaux : 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC
COAT SEC'H Fax : **0297874252**

Veuillez vous reporter aux paragraphes marqués d'une croix

<input type="checkbox"/>	Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. Il est nécessaire que vous définissiez vos travaux avec plus d'exactitude et que vous précisiez notamment :
<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'ouvrages exploités par notre service à proximité des travaux indiqués, c'est à dire qu'il n'y a pas d'ouvrage à moins de :
<input type="checkbox"/>	Nous envisageons ou nous réalisons des modifications sur notre réseau. Veuillez consulter notre représentant : Tel :
<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a au moins un ouvrage concerné. Référence de l'ouvrage :
<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement actuel de nos ouvrages figure : <input checked="" type="checkbox"/> Sur les extraits de plan ci-joints. <input type="checkbox"/> Sur les plans de votre projet que nous vous retournons. Cas particulier : <input type="checkbox"/> Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous, muni du présent document).
<input type="checkbox"/>	Votre projet doit : <input type="checkbox"/> Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article 19 du décret 91-1147 du 14.10.1991. <input type="checkbox"/> Se conformer à la Charte de Bon Comportement DR/DICT. <input type="checkbox"/> Prendre en compte les recommandations techniques ci-jointes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T) est obligatoire.
<input type="checkbox"/>	Renseignements complémentaires :

Liste des pièces jointes :
PLOUNEVEZ MOEDEC.pdf

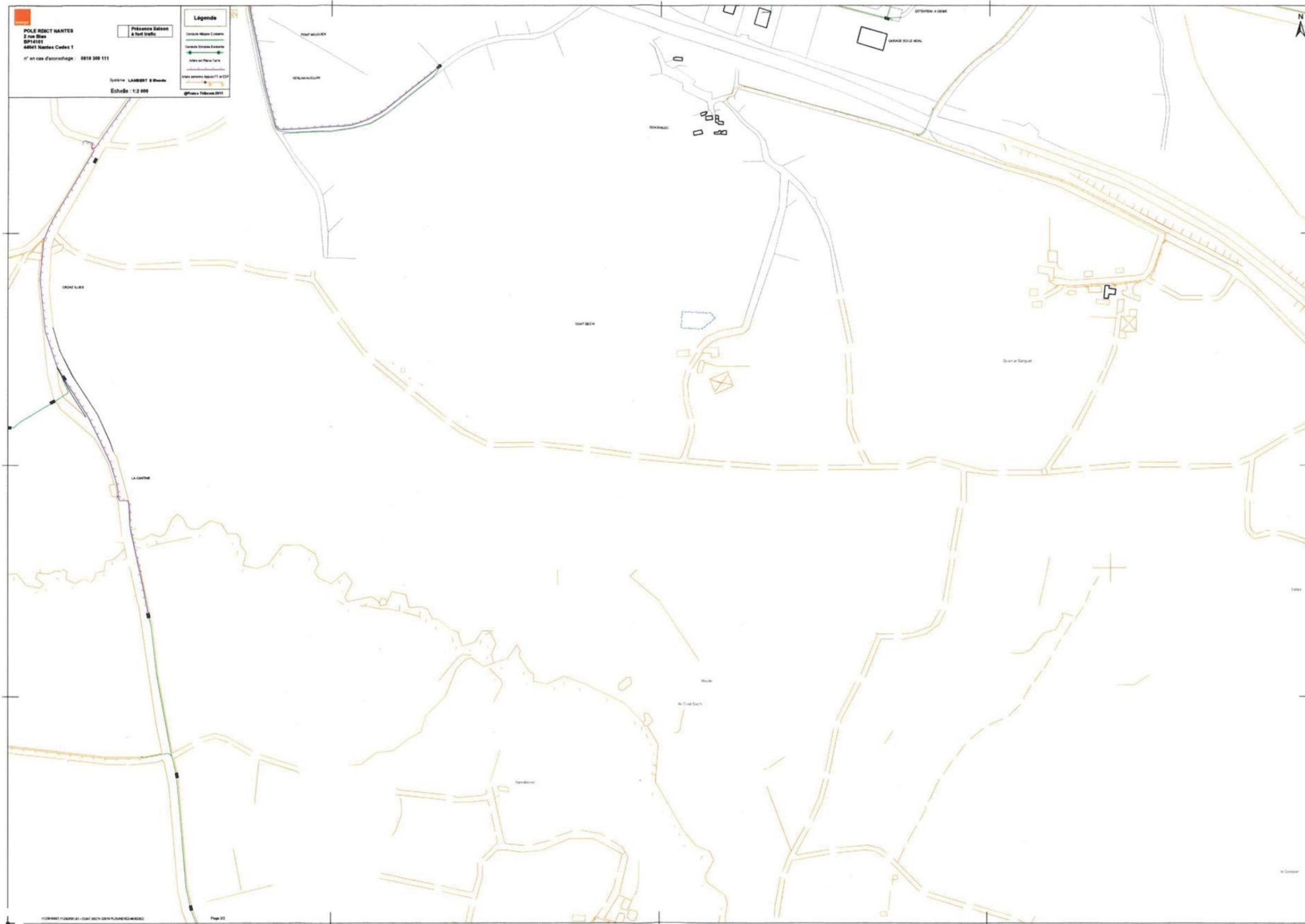
Responsable du dossier : **M. LUC MARGUIN**
Date : **07/06/2011**
Tel : **0240445329**
Signature : LUC MARGUIN



1123010487.1123DR01 - COAT SEC'H 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC

(modèle : RDREXP)

Page 1/2



2.8 RTE

V 0 Réf. Exploitant : D2011058WMSN Réf. Déclarant : DR110SECRE003 Fax Déclarant : 0297874252

RECEPISSE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Décret n° 91-1147 du 14.10.1991

Expéditeur : RTE GSE BRETAGNE ZONE DE KEROURVOIS SUD CEDEX 09 29556 QUIMPER		ATTENTION ! La réponse est valable six mois et uniquement pour les travaux que vous avez indiqués; si une DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX n'a pas été souscrite dans ce délai, vous devrez faire une nouvelle demande de renseignement.
DR du : 03/05/2011 Référence de la demande : DR2011056TGAM Reçue le : 10/05/2011 Référence de l'exploitant : RD2011056WMSN		Destinataire A l'attention de : JOUAN F. ECR ENVIRONNEMENT 2, rue Jean MONNET 56260 LARMOR-PLAGE
Lieu des travaux : LIEU-DIT COAT SEC'H - selon les plans fournis 22 PLOUNEVEZ MOEDEC		

Veillez vous reporter aux paragraphes marqués d'une croix.

<input type="checkbox"/>	Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. Il est nécessaire que vous définissiez vos travaux avec plus d'exactitude et que vous précisiez notamment :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'ouvrages exploités par notre service à proximité des travaux indiqués, c'est à dire (ref aux textes) qu'il n'y a pas d'ouvrages à moins de (rappel par chaque gestionnaire de ses distances de sécurité) : 5 m	
<input type="checkbox"/>	Il y a au moins un ouvrage concerné.	
<input type="checkbox"/>	Nous envisageons, ou nous réalisons des modifications sur notre réseau. Veuillez consulter notre représentant : M. _____ Tel. _____	
<input type="checkbox"/>	L'emplacement actuel de nos ouvrages figure : <input type="checkbox"/> Sur les plans de votre projet que nous vous retournons. <input type="checkbox"/> Sur les extraits de plans ci-joints. Cas particulier <input type="checkbox"/> Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous, muni du présent document). Votre projet doit : <input type="checkbox"/> Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article 19 du décret n°91-1147 du 14.10.1991.	
<input type="checkbox"/>	Une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.) est obligatoire. <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td> ATTESTATION Nom : _____ Entreprise : _____ est venu le : _____ consulter les plans dans nos services. <input type="checkbox"/> Remise de Plans </td> </tr> </table>	ATTESTATION Nom : _____ Entreprise : _____ est venu le : _____ consulter les plans dans nos services. <input type="checkbox"/> Remise de Plans
ATTESTATION Nom : _____ Entreprise : _____ est venu le : _____ consulter les plans dans nos services. <input type="checkbox"/> Remise de Plans		

Cachet ou désignation du service qui délivre le récépissé : RTE GSE BRETAGNE ZONE DE KEROURVOIS SUD CEDEX 09 29556 QUIMPER	Date : 11/05/2011 Nom du responsable du dossier : NICOLAS CLAUDE Téléphone : 0298666023 Signature : COADOU DAVID
--	--

1/2

V 0 Réf. Exploitant : D2011058WMSN Réf. Déclarant : DR110SECRE003

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nous vous invitons à prendre contact localement avec l'agence ERDF-GRDF du secteur concerné afin de prendre connaissance des réseaux de distribution éventuellement impactés par ce projet.

2/2

2.9 ERDF



Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP116359A)



Destinataire

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Dénomination</td> <td>ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST</td> </tr> <tr> <td>Numéro/Voie</td> <td>5 RUE DES CLAIRIÈRES</td> </tr> <tr> <td>CP/Commune</td> <td>44840 LES SORINIÈRES</td> </tr> <tr> <td>Pays</td> <td>FRANCE</td> </tr> </table>	Dénomination	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST	Numéro/Voie	5 RUE DES CLAIRIÈRES	CP/Commune	44840 LES SORINIÈRES	Pays	FRANCE
Dénomination	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST								
Numéro/Voie	5 RUE DES CLAIRIÈRES								
CP/Commune	44840 LES SORINIÈRES								
Pays	FRANCE								

<p>N° consultation du téléservice : <u>2016112443279S16</u></p> <p>Référence de l'exploitant : <u>1647050367.164801RDT02</u></p> <p>N° d'affaire du déclarant : <u>ENV PLOUNEVEZ1</u></p> <p>Personne à contacter (déclarant) : <u>CHARBONNIER</u></p> <p>Date de réception de la déclaration : <u>24/11/16</u></p> <p>Commune principale des travaux : <u>PLOUNEVEZ-MOEDEC, 22810</u></p> <p>Adresse des travaux prévus : <u>goaz halec</u></p>	<p>Coordonnées de l'exploitant :</p> <p>Raison sociale : <u>ERDF DT/DICT BRETAGNE</u></p> <p>Personne à contacter : _____</p> <p>Numéro / Voie : <u>64 BOULEVARD VOLTAIRE</u></p> <p>Lieu-dit / BP : _____</p> <p>Code Postal / Commune : <u>35044 RENNES CEDEX</u></p> <p>Tél. : _____ Fax : _____</p>
--	--

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input type="checkbox"/> Plans joints :	Références : _____	Echelle : _____	Date d'édition : _____	Sensible : <input type="checkbox"/>	Prof. régl. mini : _____	Matériau réseau : _____
---	--------------------	-----------------	------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-------------------------

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Mme PRIOU Catherine

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mme PRIOU Catherine

Signature : _____

Date : 29/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

PROTYS.fr 1647050367.164801RDT02 - goaz halec - 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC 1/6

Service qui délivre le document

ERDF DT/DICT BRETAGNE

ELEC

64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX

France

Tél : _____ Fax : _____



COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIÉS AU DOCUMENT N°

1647050367.164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à : AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable : Mme PRIOU Catherine

Tél : +33299035587

Date : 29/11/2016

Signature : Mme PRIOU Catherine

(Commentaires_V5.3_V1.0)

PROTYS.fr 1647050367.164801RDT02 - goaz halec - 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC 2/6





ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain	---	--- ou ---
	Aérien	———	X X X X X X X X X X
	Aérien torsadé	- . - . - . - .	X X X X X X X X X X
BT	Souterrain	---	--- ou ---
	Aérien	———	X X X X X X X X X X
	Aérien torsadé	- . - . - . - .	X X X X X X X X X X

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A	◆	◆ ◆ ◆
B	Aucun élément particulier	---
C	« ? » ou « Tracé incertain »	- ? - ? - ? - ou --- Tracé incertain

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement). Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

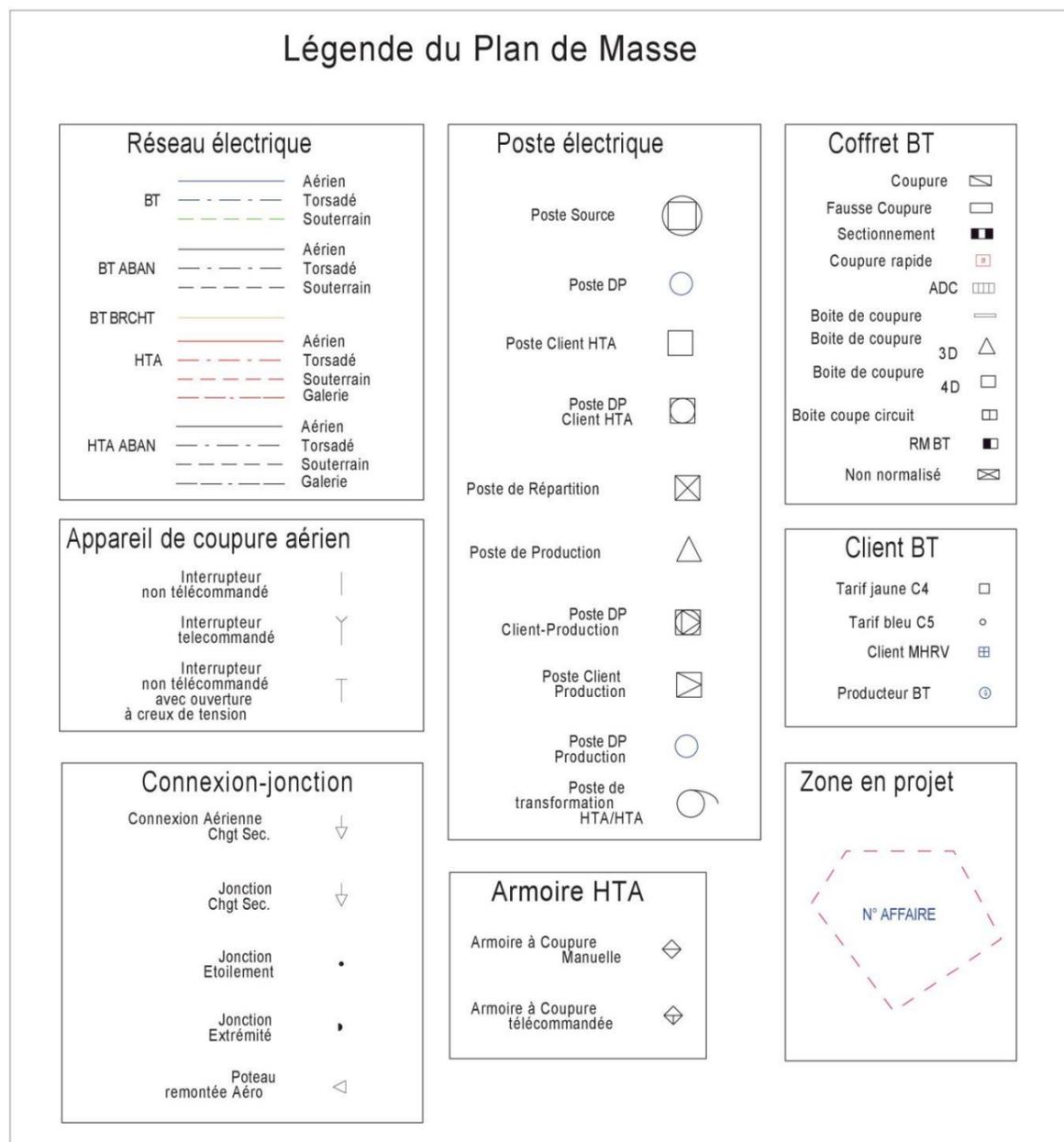
1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------


1647030183.164801RDE02 - 808ZEhB@eRHUN22820680088650ZFMOEDEC
3/6

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

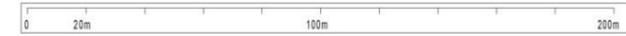


A3_D50805_29-11-2016_08-42-01

ERDF

Format A3 - Plan de masse

Page 1/1



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,65 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux...).

Édité le : 29-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éolage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail.

@ IGNE/SRI - 2013





Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Service qui délivre le document

ERDF DT/DICT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX
France

Tél : _____ Fax : _____

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°
1647050384.164801RDT02

Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Numéro/Voie : 5 RUE DES CLAIRIÈRES
CP/Commune : 44840 LES SORINIERES
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112443292521
Référence de l'exploitant : 1647050384.164801RDT02
N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNEVEZ2
Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER
Date de réception de la déclaration : 24/11/16
Commune principale des travaux : PLOUNERIN, 22780
Adresse des travaux prévus : goaz halec

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX
Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : _____ Sensible : Prof. règl. mini : _____ cm Matériau réseau : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Mme GUERIN Patricia
Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne
Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mme GUERIN Patricia
Signature : _____
Date : 28/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

PROTYS.fr 1647050384.164801RDT02 - goaz halec - 22780 PLOUNERIN 1/5



Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Service qui délivre le document

ERDF DT/DICT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX
France

Tél : _____ Fax : _____

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°
1647050384.164801RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veuillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.
Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à : AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable du dossier

Nom : Mme GUERIN Patricia
Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne
Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mme GUERIN Patricia
Signature : _____
Date : 28/11/2016 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

PROTYS.fr 1647050384.164801RDT02 - goaz halec - 22780 PLOUNERIN 2/5



LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

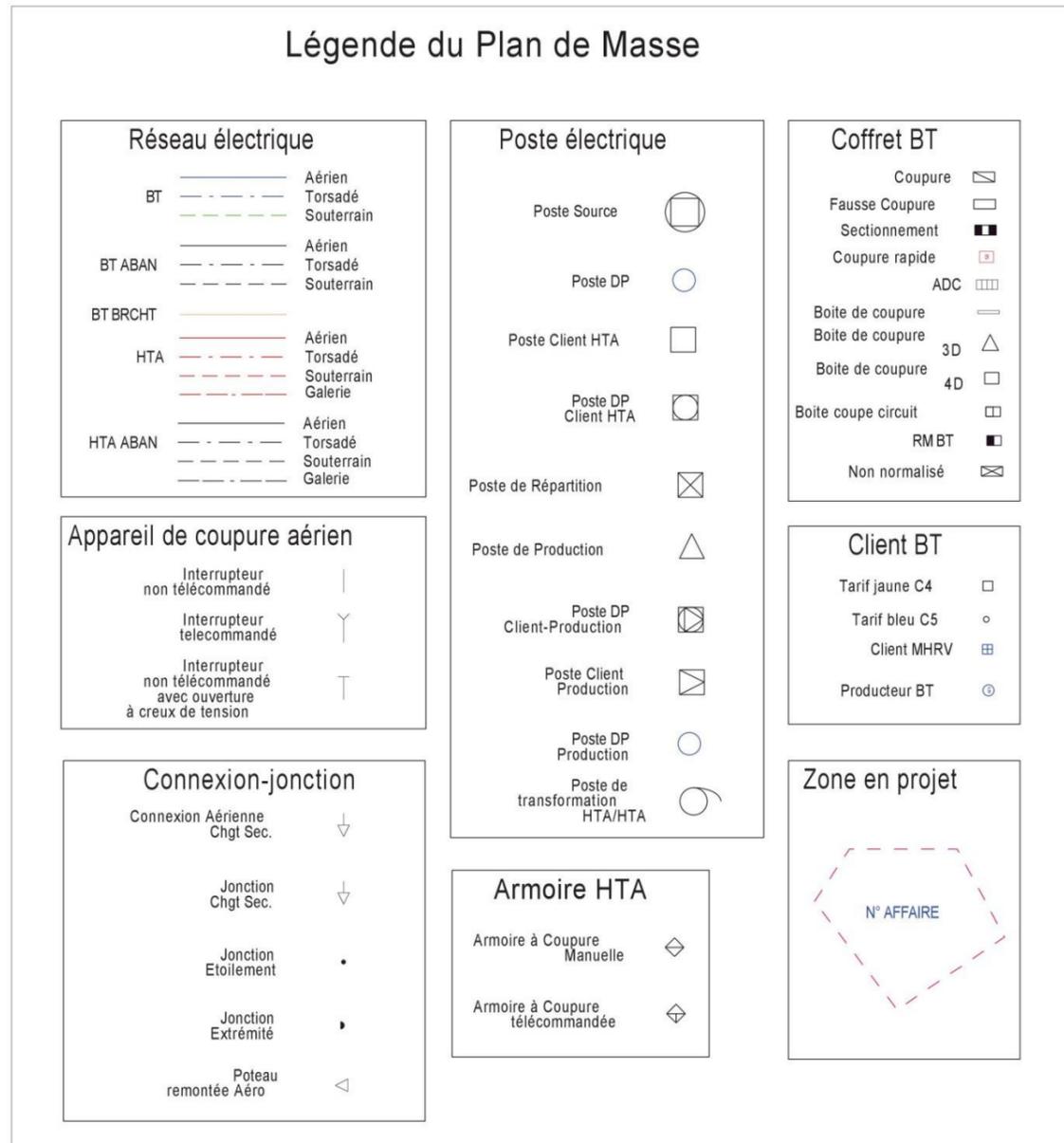
1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités



A3_B55777_28-11-2016_11-35-00

ERDF

Format A3 - Plan de masse

Page 1/1



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,30 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 28-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le décretant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Source : DGFiP/IGN - Cadastre - Droits réservés

@ IGN/ESRI - 2013



1647050384.164801RDT02 - goaz ha'lec - 22780 PLOUNERIN

5/5



Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 14435°03

Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
 Numéro/Voie : 5 RUE DES CLAIRIÈRES
 CP/Commune : 44840 LES SORINIÈRES
 Pays : FRANCE

<p>N° consultation du téléservice : 2016112443308S09</p> <p>Référence de l'exploitant : 1647050509.164801RDT02</p> <p>N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNERIN 1</p> <p>Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER</p> <p>Date de réception de la déclaration : 24/11/16</p> <p>Commune principale des travaux : PLOUNEVEZ-MOËDEC, 22810</p> <p>Adresse des travaux prévus : _____</p>	<p>Coordonnées de l'exploitant :</p> <p>Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE</p> <p>Personne à contacter : _____</p> <p>Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE</p> <p>Lieu-dit / BP : _____</p> <p>Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX</p> <p>Tél. : _____ Fax : _____</p>
---	---

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input type="checkbox"/> Plans joints :	Références :	Echelle :	Date d'édition :	Sensible :	Prof. règl. mini :	Matériau réseau :
<small>NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.</small>						
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :	Date retenue d'un commun accord : _____ à _____					
ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)						
<input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.						
<input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.						
<small>(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint</small>						

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M HUON Stéphane

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M HUON Stéphane

Signature : _____

Date : 29/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

PROTYS.fr 1647050509.164801RDT02 - 22810 PLOUNEVEZ-MOËDEC 1/5

Service qui délivre le document

ERDF DT/DICT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX
France

Tél : _____ Fax : _____



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
1647050509.164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintien sous tension de ce(s, ette) ligne.
A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr
Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.
Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

PROTYS.fr 1647050509.164801RDT02 - 22810 PLOUNEVEZ-MOËDEC 2/5

Responsable : M HUON Stéphane

Tél : +33299035587

Date : 29/11/2016

Signature : M HUON Stéphane

(Commentaires_V5_3_V1.0)



LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de déblaiement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la ramonée vers les affluents (cotelets, poteaux, ...).

Édité le : 29-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, éprouvés par elle dans l'empire des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

		Récépissé de DT Récépissé de DICT		 N° 14435°03	
<i>Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)</i>					
Destinataire					
<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe		Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST Numéro/Voie : 5 RUE DES CLAIRIÈRES CP/Commune : 44840 LES SORINIERES Pays : FRANCE			
N° consultation du téléservice : 2016112443320S42 Référence de l'exploitant : 1647050516.164801RDT02 N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUVEVIN 2 Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER Date de réception de la déclaration : 24/11/16 Commune principale des travaux : PLOUVEVIN-MOËDEC, 22810 Adresse des travaux prévus :		Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE Personne à contacter : Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX Tél. : Fax :			
Éléments généraux de réponse					
<input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : (voir liste des catégories au verso)					
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages					
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : Tél. : NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.					
Emplacement de nos réseaux / ouvrages					
<input type="checkbox"/> Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint					
Recommandations de sécurité					
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité :					
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages					
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :					
Responsable du dossier			Signature de l'exploitant ou de son représentant		
Nom : Mme GUERIN Patricia Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne Tél : +33299035587			Nom : Mme GUERIN Patricia Signature : Date : 28/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2		
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03) PROTYS.fr 1647050516.164801RDT02 - 22810 PLOUVEVIN-MOËDEC 1/5					

Service qui délivre le document		COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°	
ERDF DT/DICT BRETAGNE ELEC 64 BOULEVARD VOLTAIRE 35044 RENNES CEDEX France Tél : Fax :		 1647050516.164801RDT02	
Veillez prendre en compte les commentaires suivants :			
ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs. Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain. Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à : AUCUNE (propriétés imprimantes)			
		Responsable : Mme GUERIN Patricia Tél : +33299035587 Date : 28/11/2016 Signature : Mme GUERIN Patricia	
(Commentaires_V5.3_V1.0)			
PROTYS.fr 1647050516.164801RDT02 - 22810 PLOUVEVIN-MOËDEC			2/5



LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

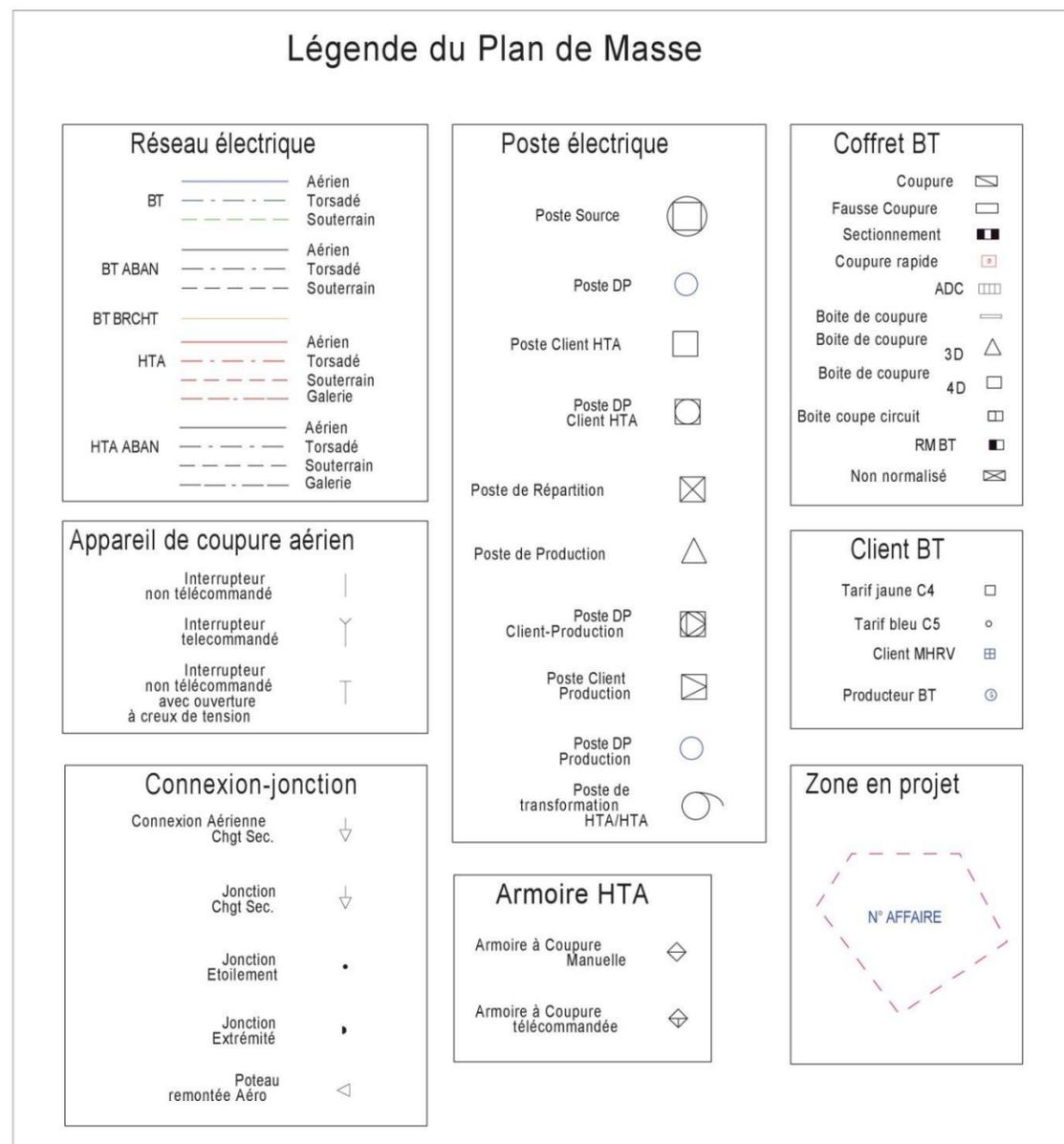
1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités



A3_B55777_28-11-2016_11-39-24

ERDF

Format A3 - Plan de masse

Page 1/1



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 28-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1^{er} juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



PROTYS.fr 1647050516.164801RDT02 - 22810 PLOUNEVEZ-MOËDEC

5/5

Source : DGFIP/IGN - Cadastre - Droits réservés

@ IGN/ESRI - 2013

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

		Récépissé de DT Récépissé de DICT		 N° 14435°03	
<i>Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)</i>					
Destinataire					
<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe		Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST Numéro/Voie : 5 RUE DES CLAIRIÈRES CP/Commune : 44840 LES SORINIERES Pays : FRANCE			
N° consultation du téléservice : 2016112443422591 Référence de l'exploitant : 1647053171.164801RDT02 N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNERIN 3 Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER Date de réception de la déclaration : 24/11/16 Commune principale des travaux : PLOUNEVEZ-MOEDÉC, 22810 Adresse des travaux prévus :		Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE Personne à contacter : Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX Tél. : Fax :			
Éléments généraux de réponse					
<input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : (voir liste des catégories au verso)					
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages					
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : Tél. : NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.					
Emplacement de nos réseaux / ouvrages					
<input type="checkbox"/> Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint					
Recommandations de sécurité					
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité :					
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages					
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :					
Responsable du dossier			Signature de l'exploitant ou de son représentant		
Nom : Mme GUERIN Patricia Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne Tél : +33299035587			Nom : Mme GUERIN Patricia Signature : Date : 28/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2		
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03) PROTYS.fr 1647053171.164801RDT02 - 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC 1/5					

Service qui délivre le document		COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°	
ERDF DT/DICT BRETAGNE ELEC 64 BOULEVARD VOLTAIRE 35044 RENNES CEDEX France Tél : Fax :		 1647053171.164801RDT02	
Veillez prendre en compte les commentaires suivants :			
ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs. Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain. Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à : AUCUNE (propriétés imprimantes)			
		Responsable : Mme GUERIN Patricia Tél : +33299035587 Date : 28/11/2016 Signature : Mme GUERIN Patricia	
(Commentaires_V5_3_V1.0)			
PROTYS.fr 1647053171.164801RDT02 - 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC 2/5			



LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain	---	--- ou ---
	Aérien	—	—
	Aérien torsadé	- . - . - . - .	—
BT	Souterrain	---	--- ou ---
	Aérien	—	—
	Aérien torsadé	- . - . - . - .	—

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A	◆	◆ — ◆ — ◆
B	Aucun élément particulier	---
C	« ? » ou « Tracé incertain »	— ? — ? — ? — ou --- Tracé incertain ---

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

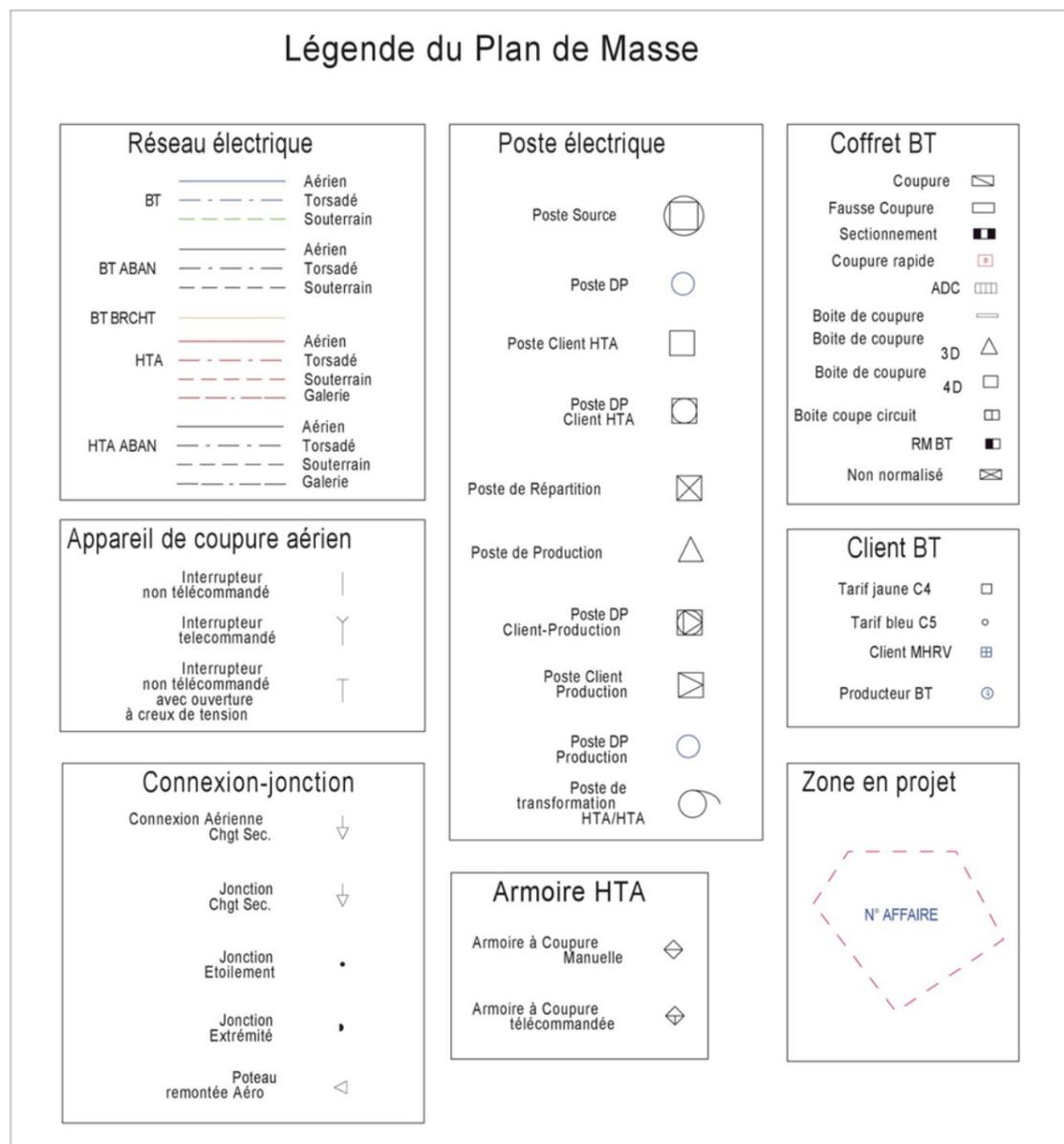
1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités





2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage constaté selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la rampe vers les alimentations (cotiers, poteaux, ...).

ERDF le 28-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exposés par elle dans l'empire des travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Source : DGFPI/IGN - Cadastre - Droits réservés

@ IGN/ESRI - 2013

2.10 SAUR

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Décret n°91-1147 du 14.10.1991

Expéditeur :
SAUR et ses filiales :SEPIG ATLANTIQUE, SEPIG,
SEDUD, CEB, CDE COTES D'ARMOR
Parc Tertiaire de Laroiseau - CS 80190
21 Rue Anita Conti
56005 VANNES CEDEX

ATTENTION !
La réponse est valable six mois et uniquement
pour les travaux que vous avez indiqué.
Si une D.I.C.T. n'a pas été souscrite dans ce délai,
vous devrez faire une nouvelle demande de renseignements.

D.R.

Du :	Référence de la déclaration :
03/05/2011	5939838-60641310/
Reçu le :	Référence de l'exploitant :
04/05/2011	5939838-60641387/

Lieu des travaux :
COET SEC H
22810 PLOUNEVEZ MOEDEC

Destinataire

ECR ENVIRONNEMENT
2BD JEAN MONNET
56260 LARMOR PLAGE

Veuillez vous reporter aux paragraphes marqués d'une croix

<input type="checkbox"/>	Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. Il est nécessaire que vous définissiez vos travaux avec plus d'exactitude et que vous précisiez notamment :				
<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'ouvrage exploité par notre service à proximité des travaux indiqués: c'est à dire (réf. aux textes) qu'il n'y a pas d'ouvrages à moins de :				
<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a au moins un ouvrage concerné. RESEAU D EAU				
<input type="checkbox"/>	Nous envisageons, ou nous réalisons des modifications sur notre réseau. Veuillez consulter notre représentant :				
<input checked="" type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"> Emplacement actuel de nos ouvrages figure : <input checked="" type="checkbox"/> Extraits de plans ou consignes ci-joint. Cas particulier : <input type="checkbox"/> Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous, muni du présent document). </td> <td style="width: 40%; text-align: center;"> ATTESTATION M : Entreprise : est venu le : consulter les plans dans nos services. </td> </tr> <tr> <td> Votre projet doit : <input checked="" type="checkbox"/> Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article du décret n°91-1147 du 14/01/1991. </td> <td style="text-align: center;"> Pour un repérage de conduite, veuillez demander une intervention 48h à l'avance via le formulaire disponible à l'adresse : http://entreprises.heb3.fr.colt.net/repérage.aspx </td> </tr> </table>	Emplacement actuel de nos ouvrages figure : <input checked="" type="checkbox"/> Extraits de plans ou consignes ci-joint. Cas particulier : <input type="checkbox"/> Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous , muni du présent document).	ATTESTATION M : Entreprise : est venu le : consulter les plans dans nos services.	Votre projet doit : <input checked="" type="checkbox"/> Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article du décret n°91-1147 du 14/01/1991.	Pour un repérage de conduite, veuillez demander une intervention 48h à l'avance via le formulaire disponible à l'adresse : http://entreprises.heb3.fr.colt.net/repérage.aspx
Emplacement actuel de nos ouvrages figure : <input checked="" type="checkbox"/> Extraits de plans ou consignes ci-joint. Cas particulier : <input type="checkbox"/> Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous , muni du présent document).	ATTESTATION M : Entreprise : est venu le : consulter les plans dans nos services.				
Votre projet doit : <input checked="" type="checkbox"/> Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article du décret n°91-1147 du 14/01/1991.	Pour un repérage de conduite, veuillez demander une intervention 48h à l'avance via le formulaire disponible à l'adresse : http://entreprises.heb3.fr.colt.net/repérage.aspx				
<input type="checkbox"/>	Une déclaration d'intention de commencement des travaux (D.I.C.T.) est obligatoire.				
<input type="checkbox"/>	Renseignements complémentaires.				

Désignation du service qui délivre le récépissé : SAUR et ses filiales :SEPIG ATLANTIQUE, SEPIG, SEDUD, CEB, CDE COTES D'ARMOR Parc Tertiaire de Laroiseau - CS 80190 21 Rue Anita Conti 56005 VANNES CEDEX Tel: 0297545260 Fax: 0297545260	Date : 04/05/2011 Nom du responsable du dossier : GUY TOSTENE
--	---

Recommandations techniques et consignes de sécurité
Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau.

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages d'assainissement,...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans.

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques, ...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

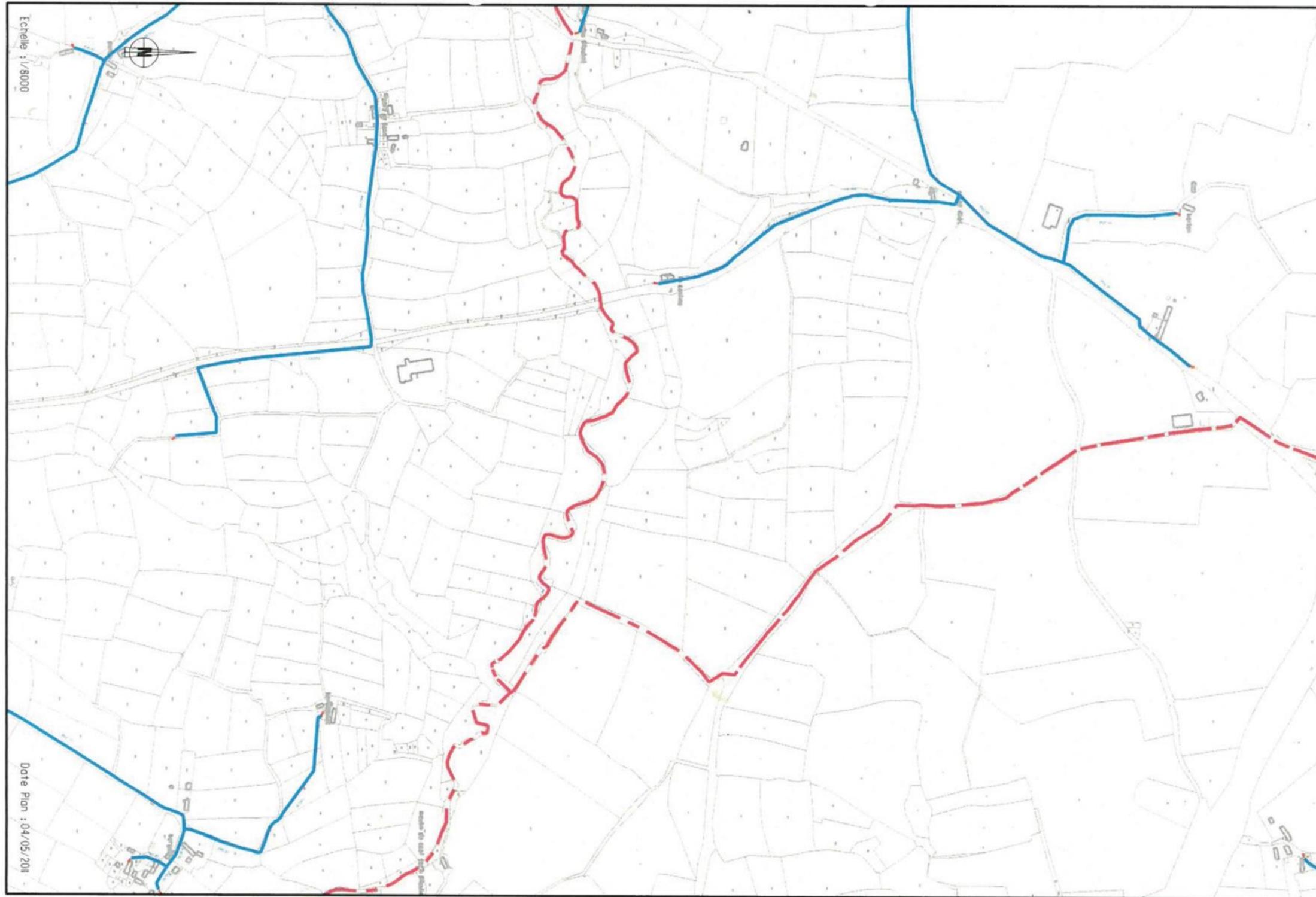
Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages.

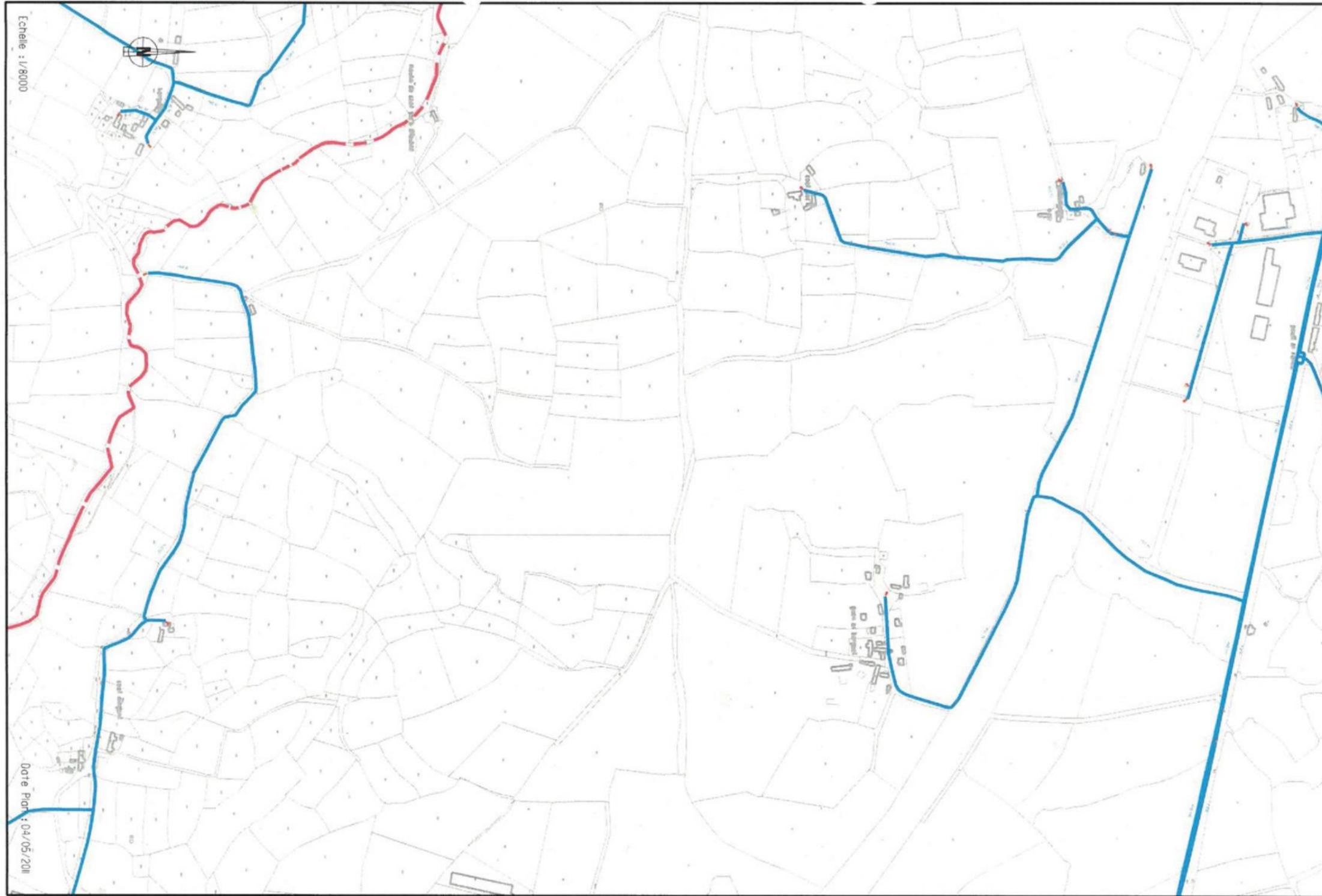
Le non respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende ».

Consignes de sécurité



La position, la nature des canalisations, et la géométrie des fonds de plan sont données à titre indicatif. Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société émettrice du plan. Toute précision nécessaire sera confirmée par relevé de terrain ou sondage. BD Parcelaire®, BD Adresse®, ©IGN - Reproduction interdite - Licence n° 2008CUI-ENT0432 acquise au titre du contrat n°9783 signé le 03/06/2008. L'année de référence des produits IGN représentés est disponible sur <http://sps.its.saur.fr>.



La position, la nature des canalisations, et la géométrie des fonds de plan sont données à titre indicatif. Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société émettrice du plan. Toute précision nécessaire sera confirmée par relevé de terrain ou sondage. BD Parcellaire®, BD Adresse®, eIGN - Reproduction interdite - Licence n° 2008CUI-ENT0432 acquise au titre du contrat n°783 signé le 03/06/2008. L'année de référence des produits IGN représentés est disponible sur <http://ps.ign.fr>.

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211508 - ENV PLOUNEVEZ1 - 29/11/16 13:16 - Chantier goaz halec 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC



Récépissé de DT Récépissé de DICT

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Complément / Service : CHARBONNIER
Numéro / Voie : 5 5 Rue des Clairières
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4 4 8 4 0 LES SORINIERES
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,6,1,1,2,4,4,3,2,7,9,S,1,6
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNEVEZ1
Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER
Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16
Commune principale des travaux : PLOUNEVEZ MOEDEC
Adresse des travaux prévus : goaz halec

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR
 Personne à contacter : _____
 Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 5 6 0 0 5 VANNES
 Tél. : 0 2 9 7 6 2 7 2 0 2 Fax : 0 2 9 7 5 4 5 2 6 0

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle(1) : _____ Date d'édition(1) : _____ Sensible : Prof. règl. mini(1) : _____ Matériau réseau(1) : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE, LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com AVEC MINIMUM 10 JOURS DE PREAVIS.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 2 2 0 6 4 5 0 9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Guy TOSTENE
 Signature : Original électronique signé électroniquement.
 Date : 29 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 3

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211508 - ENV PLOUNEVEZ1 - 29/11/16 13:16 - Chantier goaz halec 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC

LEGENDE

EA

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Accélérateur
- Anode protect.cathodique
- Auto-contrôle
- Barrage
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie
- Bouche de lavage
- Brise charge
- Canal de mesure
- Captage
- Chasse automatique
- Cheminée d'équilibre
- Clapet
- Compteur production/secto.
- Compteur export/import
- Ddass
- Débitmètre

- Dégrilleur
- Dessableur
- Disconnecteur
- Forage
- Isolation électrique
- Micro ventouse
- Piézomètre
- Plaque d'extrémité
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie
- Potelet protect.cathodique
- Prise d'eau
- Prise de potentiel
- Production avec traitement
- Puisard
- Puits
- Purge
- Réducteur de pression
- Réduction
- Regard
- Régulateur de débit

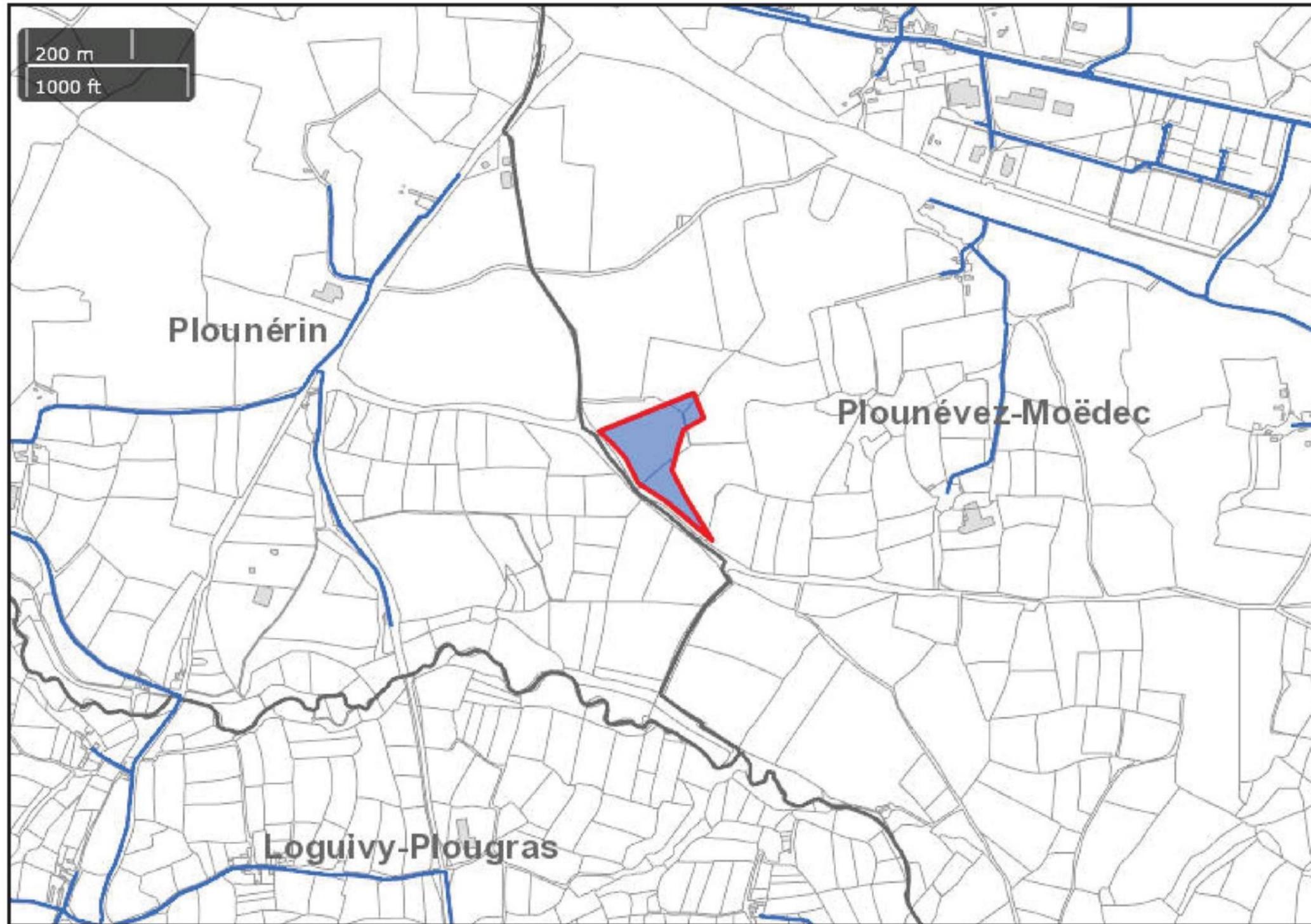
- Régulateur de pression
- Réserve incendie
- Réservoir au sol/Bâche
- Réservoir de chasse
- Réservoir (semi)enterré
- Réservoir sur tour
- Shunt
- Siphon
- Soupape anti-bélier
- Stabilisateur d'écoulement
- Station de pompage
- Station de surpression
- Traitement sur réseau
- Vanne asservie
- Vanne
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente
- Vanne fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange

1 2 4 Bome 1/2/4 prises

EU

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Batardeau
- Brise charge
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Clapet
- Débitmètre
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Lagune
- Plaque pleine
- Poste de relevage
- Puisard
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Station d'épuration
- Tampon/avaloir
- Té de curage
- Traitement sur réseau
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Page 2 / 3



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112443279516

Adresse du chantier : goaz halec

Plan généré le : 29-11-2016

PLOUNEVEZ MOEDEC



© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211192 - ENV PLOUNEVEZ - 29/11/16 13:07 - Chantier goaz halec 22780 PLOUNERIN



Récépissé de DT Récépissé de DICT

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Complément / Service : CHARBONNIER
Numéro / Voie : 5 5 Rue des Clairières
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 4.4.8.4.0 LES SORINIERES
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2.0.1.6.1.1.2.4.4.3.2.9.2.S|2.1|
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNEVEZ2
Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER
Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16
Commune principale des travaux : PLOUNERIN
Adresse des travaux prévus : goaz halec

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 5.6.0.0.5 VANNES
Tél. : 0.2.9.7.6.2.7.2.0.2| **Fax :** 0.2.9.7.5.4.5.2.6.0|

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle(1) : Date d'édition(1) : Sensible : Prof. régl. mini(1) : Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. CLASSE : C _____ / _____ / _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gov.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE, LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com AVEC MINIMUM 10 JOURS DE PREAVIS.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.2.2.2.0.6.4.5.0.9|

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : **Guy TOSTENE**
 Signature : Original électronique signé électroniquement.
 Date : 29 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 3

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211192 - ENV PLOUNEVEZ - 29/11/16 13:07 - Chantier goaz halec 22780 PLOUNERIN

LEGENDE

EA

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Accélérateur
- Anode protect.cathodique
- Auto-contrôle
- Barrage
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie
- Bouche de lavage
- Brise charge
- Canal de mesure
- Captage
- Chasse automatique
- Cheminée d'équilibre
- Clapet
- Compteur production/secto.
- Compteur export/import
- Ddass
- Débitmètre

- Dégrilleur
- Dessableur
- Disconnecteur
- Forage
- Isolation électrique
- Micro ventouse
- Piézomètre
- Plaque d'extrémité
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie
- Potelet protect.cathodique
- Prise d'eau
- Prise de potentiel
- Production avec traitement
- Puisard
- Puits
- Purge
- Réducteur de pression
- Réduction
- Regard
- Régulateur de débit

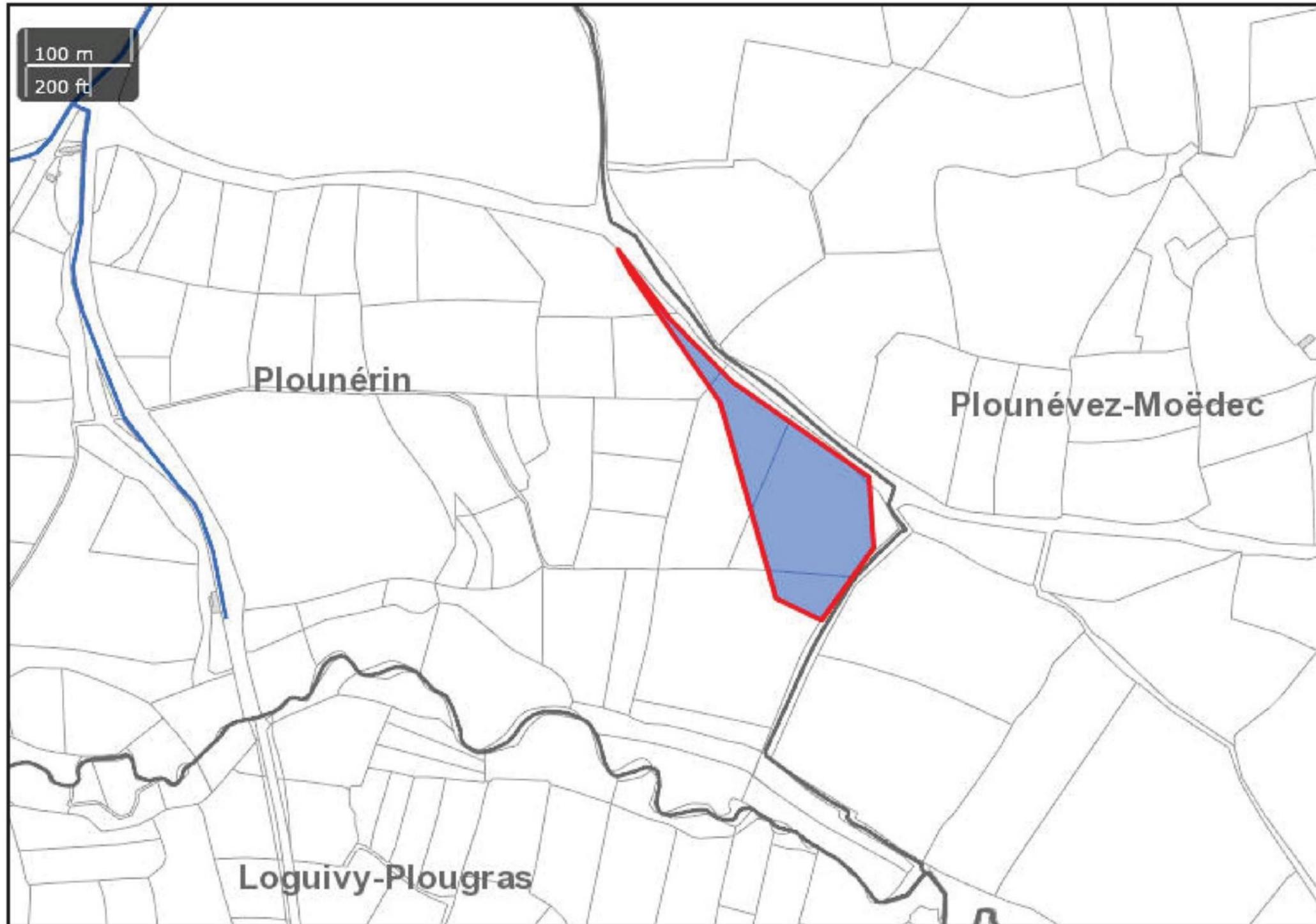
- Régulateur de pression
- Réserve incendie
- Réservoir au sol/Bâche
- Réservoir de chasse
- Réservoir (semi)enterré
- Réservoir sur tour
- Shunt
- Siphon
- Soupape anti-bélier
- Stabilisateur d'écoulement
- Station de pompage
- Station de surpression
- Traitement sur réseau
- Vanne asservie
- Vanne
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente
- Vanne fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange

Borne 1/2/4 prises

EU

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Batardeau
- Brise charge
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Clapet
- Débitmètre
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Lagune
- Plaque pleine
- Poste de relevage
- Puisard
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Station d'épuration
- Tampon/avaloir
- Té de curage
- Traitement sur réseau
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Page 2 / 3



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112443292S21

Adresse du chantier : goaz halec

PLOUNERIN

Plan généré le : 29-11-2016



© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211273 - ENV PLOUNERIN 1 - 29/11/16 13:09 - Chantier NR 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC



Récépissé de DT Récépissé de DICT

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

<input checked="" type="checkbox"/>	Récépissé de DT
<input type="checkbox"/>	Récépissé de DICT
<input type="checkbox"/>	Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination :	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Complément / Service :	CHARBONNIER
Numéro / Voie :	5 5 Rue des Clairières
Lieu-dit / BP :	
Code Postal / Commune :	4.4.8.4.0 LES SORINIÈRES
Pays :	FRANCE

<p>N° consultation du téléservice : 2.0.1.6.1.1.2.4.4.3.3.0.8.S 0.9 </p> <p>Référence de l'exploitant : _____</p> <p>N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNERIN 1</p> <p>Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER</p> <p>Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16</p> <p>Commune principale des travaux : PLOUNEVEZ MOEDEC</p> <p>Adresse des travaux prévus : NR</p>	<p>Coordonnées de l'exploitant :</p> <p>Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR</p> <p>Personne à contacter : _____</p> <p>Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti</p> <p>Lieu-dit / BP : _____</p> <p>Code Postal / Commune : 5.6.0.0.5 VANNES</p> <p>Tél. : 0.2.9.7.6.2.7.2.0.2 Fax : 0.2.9.7.5.4.5.2.6.0</p>
--	---

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :	Références : _____	Echelle ⁽¹⁾ : _____	Date d'édition ⁽¹⁾ : ____/____/____	Sensible : <input type="checkbox"/>	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ : _____ cm	Matériau réseau ⁽¹⁾ : _____
<small>NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.</small>						
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :	<input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h		ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)			
<input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input checked="" type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.						
<input checked="" type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.						
<small>(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint</small>						

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gov.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : **POUR UN RDV SUR LE SITE, LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com AVEC MINIMUM 10 JOURS DE PREAVIS.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.2.2.2.0.6.4.5.0.9|

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

<p>Responsable du dossier</p> <p>Nom : _____</p> <p>Désignation du service : _____</p> <p>Tél. : _____</p>	<p>Signature de l'exploitant ou de son représentant</p> <p>Nom du signataire : Guy TOSTENE</p> <p>Signature : Original électronique signé électroniquement.</p> <p>Date : 29 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2</p>
---	--

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 3

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211273 - ENV PLOUNERIN 1 - 29/11/16 13:09 - Chantier NR 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC

LEGENDE

EA

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Accélérateur
- Anode protect.cathodique
- Auto-contrôle
- Barrage
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie
- Bouche de lavage
- Brise charge
- Canal de mesure
- Captage
- Chasse automatique
- Cheminée d'équilibre
- Clapet
- Compteur production/secto.
- Compteur export/import
- Ddass
- Débitmètre

- Dégrilleur
- Dessableur
- Disconnecteur
- Forage
- Isolation électrique
- Micro ventouse
- Piézomètre
- Plaque d'extrémité
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie
- Potelet protect.cathodique
- Prise d'eau
- Prise de potentiel
- Production avec traitement
- Puisard
- Puits
- Purge
- Réducteur de pression
- Réduction
- Regard
- Régulateur de débit

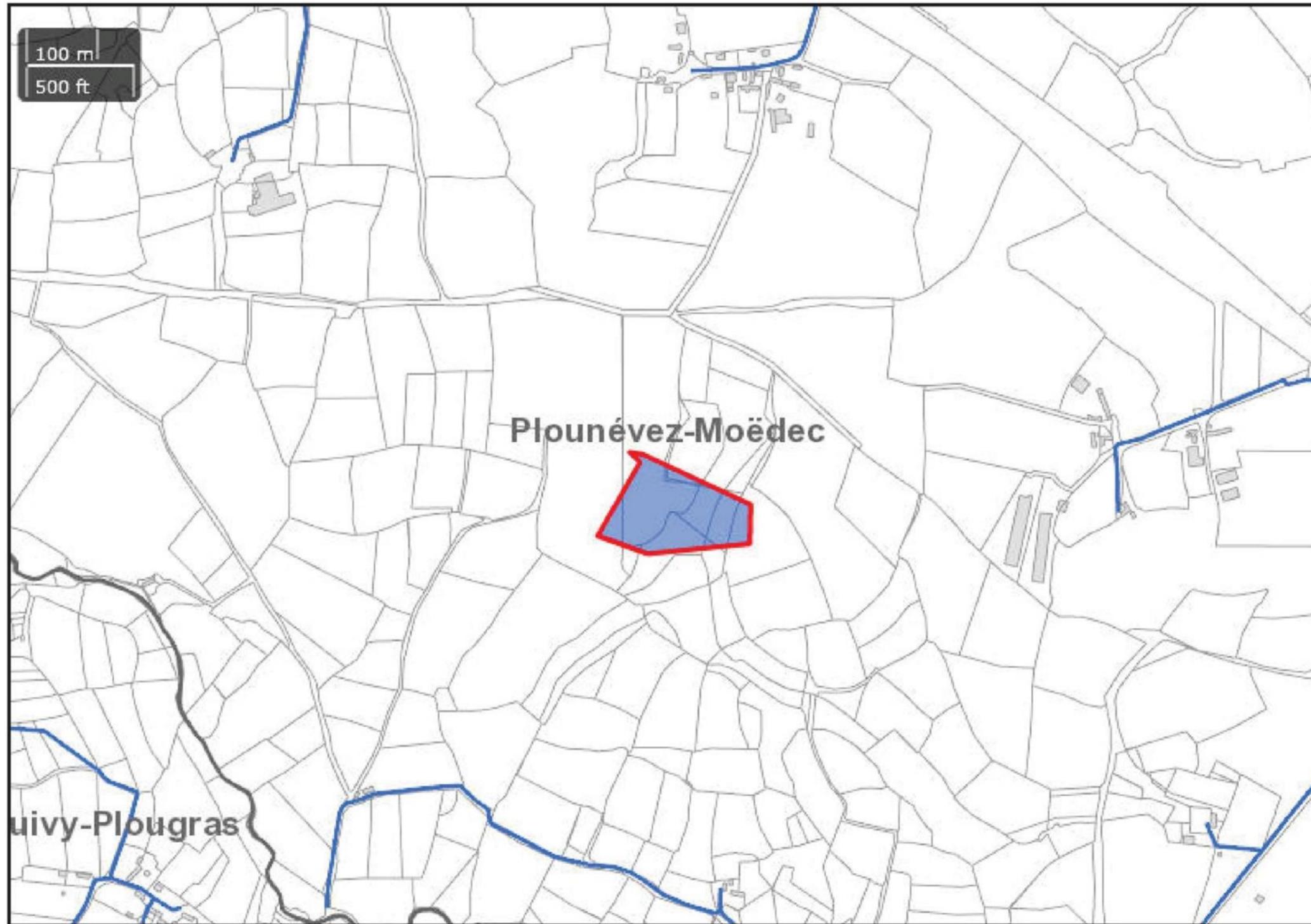
- Régulateur de pression
- Réserve incendie
- Réservoir au sol/Bâche
- Réservoir de chasse
- Réservoir (semi)enterré
- Réservoir sur tour
- Shunt
- Siphon
- Soupape anti-bélier
- Stabilisateur d'écoulement
- Station de pompage
- Station de surpression
- Traitement sur réseau
- Vanne asservie
- Vanne
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente
- Vanne fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange

Borne 1/2/4 prises

EU

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Batardeau
- Brise charge
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Clapet
- Débitmètre
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Lagune
- Plaque pleine
- Poste de relevage
- Puisard
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Station d'épuration
- Tampon/avaloir
- Té de curage
- Traitement sur réseau
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Page 2 / 3



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112443308509

Plan généré le : 29-11-2016

Adresse du chantier : NR

PLOUNEVEZ MOEDEC



© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211311 - ENV PLOUENEVIN 2 - 29/11/16 13:10 - Chantier NR 22810 PLOUENEVEZ MOEDEK



Récépissé de DT Récépissé de DICT

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Complément / Service : CHARBONNIER
Numéro / Voie : 5 5 Rue des Clairières
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4.4.8.4.0 LES SORINIÈRES
Pays : FRANCE

N° consultation de téléservice : 2.0.1.6.1.1.2.4.4.3.3.2.0.S|4.2
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUENEVIN 2
Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER
Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16
Commune principale des travaux : PLOUENEVEZ MOEDEK
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR
 Personne à contacter : _____
 Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 5.6.0.0.5 VANNES
 Tél. : 0.2.9.7.6.2.7.2.0.2 Fax : 0.2.9.7.5.4.5.2.6.0

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____h
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE, LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com AVEC MINIMUM 10 JOURS DE PREAVIS.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.2.2.2.0.6.4.5.0.9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Guy TOSTENE
 Signature : Original électronique signé électroniquement. 
 Date : 29 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 3

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211311 - ENV PLOUENEVIN 2 - 29/11/16 13:10 - Chantier NR 22810 PLOUENEVEZ MOEDEK

LEGENDE

EA

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Accélérateur
- Anode protect.cathodique
- Auto-contrôle
- Barrage
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie
- Bouche de lavage
- Brise charge
- Canal de mesure
- Captage
- Chasse automatique
- Cheminée d'équilibre
- Clapet
- Compteur production/secto.
- Compteur export/import
- Ddass
- Débitmètre

- Dégrilleur
- Dessableur
- Disconnecteur
- Forage
- Isolation électrique
- Micro ventouse
- Piézomètre
- Plaque d'extrémité
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie
- Potelet protect.cathodique
- Prise d'eau
- Prise de potentiel
- Production avec traitement
- Puisard
- Puits
- Purge
- Réducteur de pression
- Réduction
- Regard
- Régulateur de débit

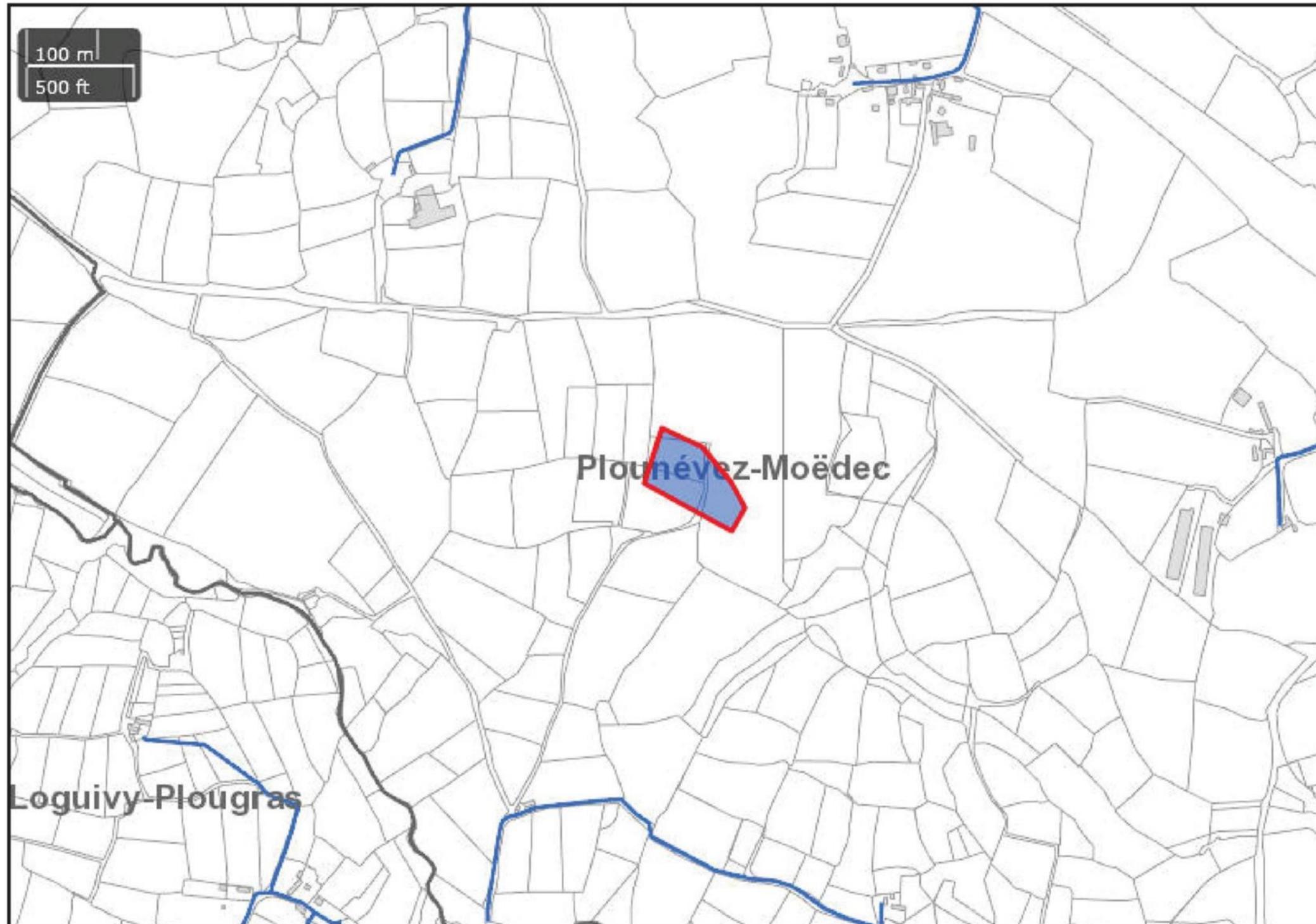
- Régulateur de pression
- Réserve incendie
- Réservoir au sol/Bâche
- Réservoir de chasse
- Réservoir (semi)enterré
- Réservoir sur tour
- Shunt
- Siphon
- Soupape anti-bélier
- Stabilisateur d'écoulement
- Station de pompage
- Station de surpression
- Traitement sur réseau
- Vanne asservie
- Vanne
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente
- Vanne fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange

1 2 4 Borne 1/2/4 prises

EU

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Batardeau
- Brise charge
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Clapet
- Débitmètre
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Lagune
- Plaque pleine
- Poste de relevage
- Puisard
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Station d'épuration
- Tampon/avaloir
- Té de curage
- Traitement sur réseau
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Page 2 / 3



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112443320542

Plan généré le : 29-11-2016

Adresse du chantier : NR

PLOUNEVIZ MOEDEC



© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211227 - ENV PLOUNERIN 3 - 29/11/16 13.08 - Chantier NR 22810 PLOUENEVEZ MOEDEC



Récépissé de DT Récépissé de DICT

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST
Complément / Service : CHARBONNIER
Numéro / Voie : 5 5 Rue des Clairières
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4.4.8.4.0 LES SORINIERES
Pays : FRANCE

N° consultation de téléservice : 2.0.1.6.1.1.2.4.4.3.4.2.2.S|9.1
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : ENV PLOUNERIN 3
Personne à contacter (déclarant) : CHARBONNIER
Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16
Commune principale des travaux : PLOUENEVEZ MOEDEC
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR
 Personne à contacter : _____
 Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 5.6.0.0.5 VANNES
 Tél. : 0.2.9.7.6.2.7.2.0.2 Fax : 0.2.9.7.5.4.5.2.6.0

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____h
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gov.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE, LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com AVEC MINIMUM 10 JOURS DE PREAVIS.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.2.2.2.0.6.4.5.0.9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Guy TOSTENE
 Signature : Original électronique signé électroniquement.
 Date : 29 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 3

© DICT.fr - 19637 - 56141 - 145211227 - ENV PLOUNERIN 3 - 29/11/16 13.08 - Chantier NR 22810 PLOUENEVEZ MOEDEC

LEGENDE

EA

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Accélérateur
- Anode protect.cathodique
- Auto-contrôle
- Barrage
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie
- Bouche de lavage
- Brise charge
- Canal de mesure
- Captage
- Chasse automatique
- Cheminée d'équilibre
- Clapet
- Compteur production/secto.
- Compteur export/import
- Ddass
- Débitmètre

- Dégrilleur
- Dessableur
- Disconnecteur
- Forage
- Isolation électrique
- Micro ventouse
- Piézomètre
- Plaque d'extrémité
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie
- Potelet protect.cathodique
- Prise d'eau
- Prise de potentiel
- Production avec traitement
- Puisard
- Puits
- Purge
- Réducteur de pression
- Réduction
- Regard
- Régulateur de débit

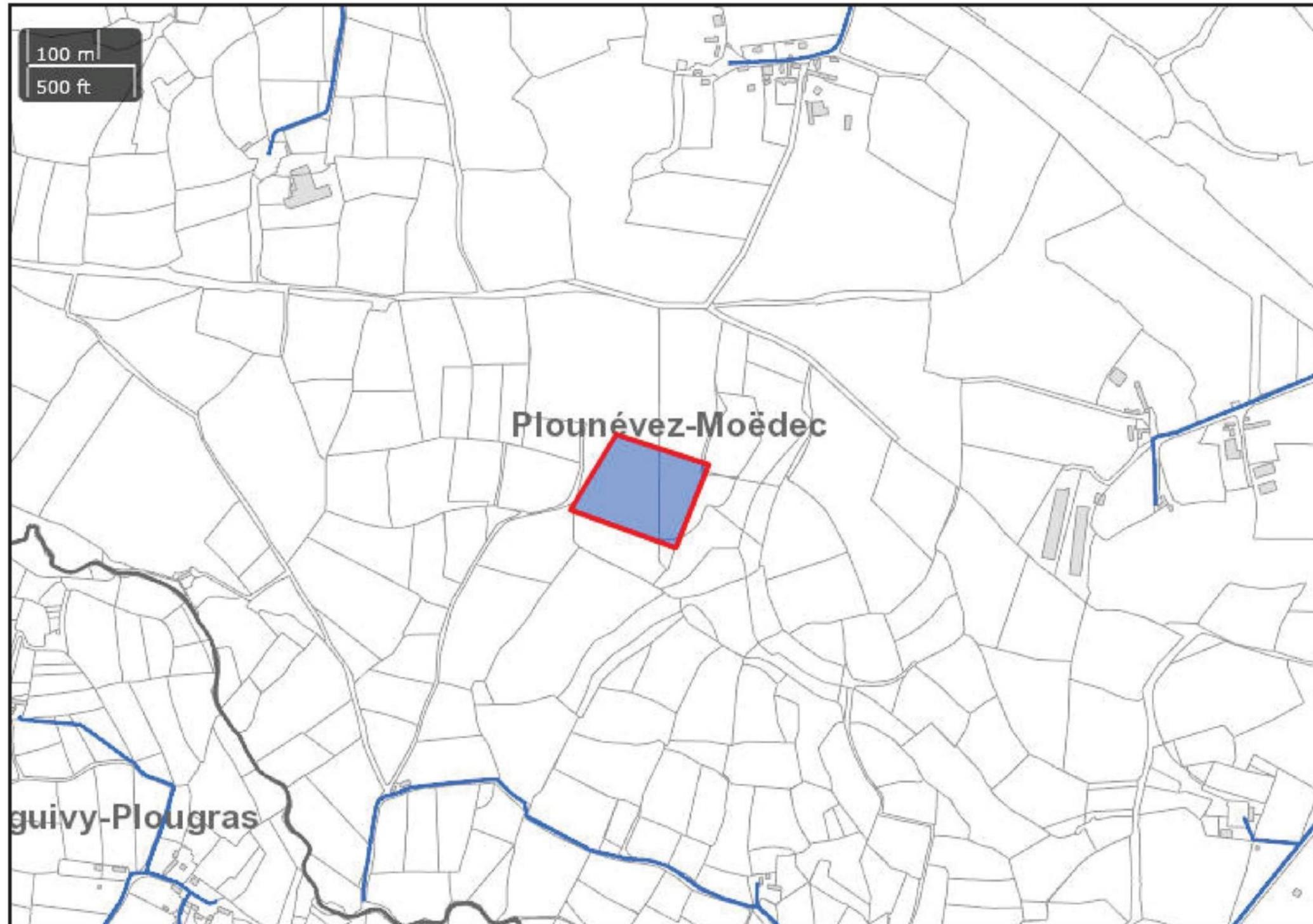
- Régulateur de pression
- Réserve incendie
- Réservoir au sol/Bâche
- Réservoir de chasse
- Réservoir (semi)enterré
- Réservoir sur tour
- Shunt
- Siphon
- Soupape anti-bélier
- Stabilisateur d'écoulement
- Station de pompage
- Station de surpression
- Traitement sur réseau
- Vanne asservie
- Vanne
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente
- Vanne fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange

1 2 4 Borne 1/2/4 prises

EU

- Tronçons classe C
- Tronçons classe B
- Tronçons classe A
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Batardeau
- Brise charge
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Clapet
- Débitmètre
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Lagune
- Plaque pleine
- Poste de relevage
- Puisard
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Station d'épuration
- Tampon/avaloir
- Té de curage
- Traitement sur réseau
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Page 2 / 3



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112443422591

Plan généré le : 29-11-2016

Adresse du chantier : NR

PLOUNEVEZ MOEDec



2.11 SDE

© www.dict.fr - 7717 - 52779 - 9082959 - 5955178 - 10/05/11 10:53 - Chantier COAT SECH 22810 PLOUENEVEZ MOEDEC
 10/05/2011 10:53 SDE Eclairage Public GAULT Olivier -> DICT 120737232_61368389 Pa

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Décret n°91-1147 du 14.10.1991

Expéditeur :
SDE Eclairage Public
Olivier GAULT
53 Boulevard Camot
BP 426
22004 ST BRIEUC CEDEX

ATTENTION !
La réponse est valable **six mois et uniquement pour les travaux que vous avez indiqués.**
Si une D.I.C.T. n'a pas été souscrite dans ce délai, vous devrez faire une nouvelle demande de renseignements.

D.R.

Du :	Référence de la déclaration : 5955178-60817968/DR1105ECR E003
Reçu le :	Référence de l'exploitant : 5955178-60820659/
Lieu des travaux : COAT SECH 22810 PLOUENEVEZ MOEDEC	

Destinataire

ECR ENVIRONNEMENT
Fabien JOUAN
2, boulevard Jean Monnet
56260 LARMOR PLAGE

Veillez vous reporter aux paragraphes marqués d'une croix

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. Il est nécessaire que vous définissiez vos travaux avec plus d'exactitude et que vous précisez notamment :

Il n'y a pas d'ouvrage exploité par notre service à proximité des travaux indiqués; c'est à dire (réf. aux textes) qu'il n'y a pas d'ouvrages à moins de :
Commune Hors entretien : elle gère elle-même ses réseaux.

Il y a au moins un ouvrage concerné.

Nous envisageons, ou nous réalisons des modifications sur notre réseau. Veuillez consulter notre représentant :

Emplacement actuel de nos ouvrages figure :

Extraits de plans ou consignes ci-joint.

Cas particulier :

Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (**sur rendez-vous**, muni du présent document).

Votre projet doit :

Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article du décret n°91-1147 du 14/01/1991.

ATTESTATION

M :
Entreprise :
est venu le :
consulter les plans dans nos services.

Une déclaration d'intention de commencement des travaux (D.I.C.T.) est obligatoire.

Renseignements complémentaires. **Contactez la Mairie**

Désignation du service qui délivre le récépissé :
SDE Eclairage Public
Olivier GAULT
53 Boulevard Camot
BP 426
22004 ST BRIEUC CEDEX
Tel: 0296012020
Fax: 0296781667

Date : 10/05/2011

Nom du responsable du dossier :
Olivier GAULT

Page 1 / 1

© DICT.fr - 49974 - 52779 - 145083606 - 16616940 - 25/11/16 10:48 - Chantier *** 22810 PLOUENEVEZ MOEDEC

Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

N°14435*03

Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ECR ENVIRONNEMENT
 Complément / Service : CHARBONNIER Laura
 Numéro / Voie : 5, rue des Clairières
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 4.4.8.4.0 LES SORINIERES
 Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2.0.1.6.1.1.2.4.4.3.2.9.2.S|2.1
 Référence de l'exploitant : _____
 N° d'affaire du déclarant : 16616940
 Personne à contacter (déclarant) : _____
 Date de réception de la déclaration : 24 / 11 / 16
 Commune principale des travaux : PLOUENEVEZ MOEDEC
 Adresse des travaux prévus : ***

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE
 Personne à contacter : Bureau d'études Service DT/DICT
 Numéro / Voie : 53 BD Camot
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 2.2.0.0.0 ST BRIEUC
 Tél. : 0.2.9.6.0.1.2.0.2.0 Fax : 0.2.9.6.7.8.1.6.6.7

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle(1) : _____ Date d'édition(1) : _____ Sensible : Prof. régl. min(1) : _____ Matériau réseau(1) : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
 _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.2.9.6.4.8.4.7.8.2

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Damien VASLON
 Original électronique signé électroniquement.

Signature : _____

Date : 25 / 11 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Page 1 / 1

2.12 CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Lannion, le 23 mai 2011
**E.C.R. Environnement
 Agence de Lorient
 2, Boulevard Jean Monnet
 56260 LARMOR Plage**

Références à rappeler :
 Service ATD de Lannion
 Poste : 02 96 46 75 10
 Nréf : 2011-447
 Affaire suivie par : P. ROPERS/CP

Objet : Projet de Parc Eolien sur la commune de Plounevez-Moëdec (22)

Monsieur,

Par courrier en date du 22 avril 2011, vous souhaitez connaître la marge de recul par rapport aux axes routiers dans le cadre d'un projet de Parc Eolien (6 machines – mât de 100 m – diamètre des pales de 100 m) sur la commune de PLOUNEVEZ-MOËDEC.

La zone d'étude semble concernée également les communes de PLOUNERIN et LOGUIVY-PLOUGRAS.

Le site envisagé se situe à proximité de la route départementale n° 11 qui relie PLOUARET à CALLAC.

Les constructions (mât + pales en rotation) devront respecter une marge de recul de 25 mètres minimum par rapport à l'axe de chaussée de la route départementale n° 11. Toutefois, des dispositions différentes pourront être imposées suivant le lieu d'implantation, en particulier si la construction présente un risque pour la sécurité routière.

Les constructions devront également respecter les règles d'urbanismes applicables sur les communes concernées.

Par ailleurs, l'accès aux sites des éoliennes devra se faire depuis le réseau secondaire. Tout accès direct sur la route départementale n° 11 sera interdit sans impossibilité technique justifiée.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président du Conseil Général
 Adresse postale : Bd Louis Guilloux B.P. 40256 ■ 22302 Lannion Cedex ■ www.cotesdarmor.fr ■ Tél. 02 96 46 75 10 ■ Fax 02 96 46 75 17
 Adresse de la Direction : 3, place du Général de Gaulle B.P. 2373 ■ 22000 Saint-Brieuc ■ Tél. 02 96 62 62 75 ■ Fax 02 96 61 48 16

Enfin, je vous précise que la route nationale n° 12 ne relève pas de la compétence du Conseil Général mais de celle de l'Etat, Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO). Aussi, pour les marges de recul par rapport à la RN 12, il convient d'adresser votre demande à :

DIRO – District de St Brieuc
 2, Avenue du Chalutier sans Pitié
 CS 30230
 22190 PLERIN Cedex

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Agence Technique
 Départementale de Lannion

Philippe ROPERS

3 Avis des propriétaires sur la remise en état

3.1 EOLIENNE E1

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin

Je, soussigné **GFA du Guic** représenté par **Xavier LE GALL**,

Demeurant à Coat Sec'h, 22810 Plounévez-Moëdec

Propriétaire de la parcelle cadastrée n° YO 57 (commune de Plounévez-Moëdec)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage agricole.

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne E1 / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévues par la société PARC EOLIEN NORDEX LXIX SAS soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Plounévez-Moëdec* le 16/11/16

Le propriétaire

3.2 EOLIENNE E2

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin

Je, soussigné **M. Mme Jean PERROT**,

Demeurant à La Grande Salle, 22780 Languivy-Plougras

Propriétaire de la parcelle cadastrée n° E 1349 (commune de Plounérin)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage agricole.

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne E2 / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévues par la société PARC EOLIEN NORDEX LXIX SAS soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Languivy-Plougras* le 16/11/16

Le propriétaire

3.3 EOLIENNE E3

**Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin**

Je, soussigné **M. Jean-Yves LE BRAS**,

Demeurant à **5 Restourdel, 22810 Plounévez-Moëdec**

Propriétaire de la parcelle cadastrée n° D 326 (commune de Plounévez-Moëdec)

n° D 327 (commune de Plounévez-Moëdec)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage agricole.

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne E3 / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévues par la société PARC EOLIEN NORDEX LXIX SAS soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Plounévez-Moëdec le 14.11.2016

Le propriétaire



3.4 EOLIENNE E4

**Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien de Plounévez-Moëdec et Plounérin**

Je, soussigné **M. et Mme Jean-Yves LE QUERE**,

Demeurant à **Guen Ar Barguet, 22810 Plounévez-Moëdec**

Propriétaire de la parcelle cadastrée n° ZN 58 (commune de Plounévez-Moëdec)

n° ZN ~~59~~ (commune de Plounévez-Moëdec)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage agricole.

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne E4 / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévues par la société PARC EOLIEN NORDEX LXIX SAS soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Plounévez-Moëdec le 16.11.2016

Le propriétaire



4 Avis des maires sur la remise en état

4.1 MAIRIE DE PLOUNERIN

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien de Plounevez-Moëdec et Plounérin (22)

La commune de Plounérin, 36 rue de Bon Voyage, 22780, Plounérin,

Représentée par son Maire, Patrick L'Héréec,

accepte les conditions de démantèlement de l'éolienne / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévue par la société **PARC EOLIEN NORDEX LXIX S.A.S.** soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Plounérin le 30/11/2016

Patrick L'Héréec,
Maire de la commune de Plounérin,
Le Maire
Patrick L'HERÉEC



4.2 MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOËDEC

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien de Plounevez-Moëdec et Plounérin (22)

La commune de Plounevez-Moëdec, 2 rue Jean Moulin, 22810, Plounevez-Moëdec,

Représentée par son Maire, Gérard QUILIN,

accepte les conditions de démantèlement de l'éolienne / des câbles / des chemins d'accès et de remise en état du site prévue par la société **PARC EOLIEN NORDEX LXIX S.A.S.** soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat – 10 m environ – des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Plounevez-Moëdec le 07/12/2016

Gérard QUILIN,
Maire de la commune de Plounevez-Moëdec,

5 Aide à la consultation des services

5.1 CONSULTATION DE L'ARMEE

Afin de faciliter la consultation des services de l'Armée, les coordonnées des 4 éoliennes du projet de Beg ar C'Hra en WGS84 sont rappelées ci-dessous :

Eolienne	Coordonnées WGS 84		Altitude (NGF en m)	
	Longitude Ouest	Latitude Nord	Au sol	Bout de pale
1	3°29'54.47"O	48°33'14.89"N	198	348
2	3°29'50.38"O	48°33'06.74"N	188	337
3	3°29'07.46"O	48°33'01.05"N	188	337
4	3°28'56.75"O	48°32'58.69"N	173	322
Poste de Livraison	3°28'43.23"O	48°33'18.35"N	177	-

5.2 CONSULTATION DE LA DGAC

Afin de faciliter la consultation des services de la Direction Générale de l'Aviation Civile, les coordonnées des 4 éoliennes du projet de Beg ar C'Hra en WGS84 sont rappelées ci-dessous :

Eolienne	Coordonnées WGS 84		Altitude (NGF en m)	
	Longitude Ouest	Latitude Nord	Au sol	Bout de pale
1	3°29'54.47"O	48°33'14.89"N	198	348
2	3°29'50.38"O	48°33'06.74"N	188	337
3	3°29'07.46"O	48°33'01.05"N	188	337
4	3°28'56.75"O	48°32'58.69"N	173	322
Poste de Livraison	3°28'43.23"O	48°33'18.35"N	177	-